

CAHIER DES FINANCES LOCALES

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COMMUNALES AUX COMPTES



EDITEUR RESPONSABLE

Marco ALIBONI, Directeur général
SPW Intérieur et Action sociale

AUTEURS

Nicolas BEDNAR
Maëlle LELOUP

SPW Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Direction des Ressources financières

RELECTURE

Direction des Ressources financières

Les membres du comité de relecture ne sont responsables, ni personnellement, ni fonctionnellement, de l'ensemble des développements et conclusions de la présente publication.

COLLECTION CAHIER DES FINANCES LOCALES

CAHIER N°19

Publication du Département des finances locales

Service public de Wallonie (SPW)
Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 NAMUR

PUBLICATION

Avril 2025

Numéro de dépôt légal : D/2025/11802/82

ISSN : 2736-6677 (P) 2736-6685 (N)

ISBN : 978-2-8056-0741-7

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Nicolas BEDNAR
Maëlle LELOUP

SPW Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Direction des Ressources financières

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°19

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COMMUNALES AUX COMPTES

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. LES PRINCIPALES DÉPENSES	2
1.1. EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES	2
1.1.1. Comptes 2018-2022	2
1.1.1. Budgets 2018-2024	3
1.2. DEPENSES COURANTES PAR CLUSTER EN 2022	4
2. EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	4
2.1. TRAITEMENTS ET PENSIONS.....	4
2.2. INFLATION ET HAUSSE ETP	6
2.3. PAR CLUSTER	7
3. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
3.1. EFFET DES CRISES SANITAIRE ET ENERGETIQUE.....	10
3.2. PAR CLUSTER	11
4. EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES DE TRANSFERTS	12
5. EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES DE DETTE	15
5.1. RECUPERATION DES CHARGES ET DES AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS	16
6. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18
CONCLUSION	22
SOURCES	24
ANNEXE I : DEPENSES ORDINAIRES PAR GROUPE FONCTIONNEL	25
ANNEXE II : DEPENSES ORDINAIRES COURANTES PAR CLUSTER (2022)	27
ANNEXE III : DEPASSEMENTS DE L'INDICE-PIVOT ENTRE 2018 ET 2024	28
ANNEXE IV : DEPENSES ORDINAIRES DE PERSONNEL PAR CLUSTER (2022)	29
ANNEXE V : DEPENSES ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT PAR CODE ECONOMIQUE PAR HABITANT	30
ANNEXE VI : DEPENSES ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT PAR CLUSTER (2022)	33
ANNEXE VII : PRINCIPALES CATEGORIES DE TRANSFERTS EN 2022 PAR CLUSTER ET PAR HABITANT	34
ANNEXE VIII : DEPENSES NETTES DE DETTE PAR HABITANT ET PAR CLUSTER	35
ANNEXE IX : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2012-2018 ET 2006-2012	36

Introduction

Le premier cahier de la série en cours (cahier n°17) a montré, au départ d'une nouvelle définition du solde appelé « solde courant »¹, que la situation financière des communes diffère parfois fortement d'un cluster à l'autre, d'une commune à l'autre.

Ainsi, les difficultés financières sont principalement rencontrées par les clusters comprenant des communes et villes urbaines ou urbanisées. 88% du déficit des communes se concentre dans les communes du cluster W16 en 2022. 70% de ces dernières affichent un déficit courant cumulé sur 2019-2022, suivi des communes du cluster W14 avec 1/5 des communes en déficit sur cette période.

Pour améliorer leur solde, les communes peuvent soit augmenter leurs recettes, soit diminuer leurs dépenses.

Un second cahier (cahier n°18) relatif au volet des recettes a montré que bien qu'une marge de manœuvre existe quant à la possibilité d'augmenter ces recettes, elle est limitée, d'autant plus pour les communes les plus en difficultés.

Ce cahier clôt le triptyque et investigue ce qu'il en est du côté des dépenses. Il reprend les principales dépenses des communes et leur évolution au cours de ces dernières années.

1. Les principales dépenses

Notre analyse étudiera principalement les dépenses par leur nature, soit par groupe économique.

Toutefois, une analyse brève selon l'origine ou la destination des dépenses, soit par groupe fonctionnel, nous montre que la fonction administration générale représente 25% des dépenses ordinaires en 2022, suivie de la fonction action sociale et santé publique avec 23%.

Quant à l'évolution des dépenses selon le groupe fonctionnel entre 2018 et 2022, elle diffère fortement. Ainsi, les dépenses non-imputables aux fonctions ont augmenté annuellement de 15% entre 2018-2022 (de 53% rien qu'entre 2021 et 2022). Le détail des montants par groupe fonctionnel est disponible à l'annexe I.

Dans la suite du cahier, nous utiliserons parfois l'analyse par groupe fonctionnel car elle peut nous éclairer, notamment pour tenter d'expliquer les différences observées par cluster.

1.1. Evolution des dépenses ordinaires

1.1.1. Comptes 2018-2022²

Les dépenses ordinaires (hors mali reporté) croissent en moyenne de 3,8% chaque année entre 2018 et 2022. En prenant uniquement les dépenses ordinaires (DO) courantes, l'augmentation moyenne annuelle s'établit à 3,09% alors qu'elle était de 2,65% pour les recettes ordinaires courantes. L'inflation moyenne annuelle pour la période était de 3,5%.

¹ Le solde courant se définit comme la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires à l'exercice global à l'exception des boni/mali, des provisions et des réserves.

² Les comptes sont ceux disponibles via ecomptes en septembre 2024.

Les dépenses de personnel (DOP) augmentent à un rythme soutenu, notamment en raison des indexations de salaires multiples et des dépenses relatives aux pensions. Nous le détaillerons ci-après.

Les dépenses de fonctionnement (DOF), assez constantes entre 2018 et 2019, sont à la baisse en 2020, probablement en raison du covid-19, avant de repartir à la hausse en 2021 et 2022, notamment à cause de la crise énergétique.

Quant aux dépenses de transferts (DOT), elles évoluent de façon assez régulière de 2018 à 2021 (environ +13 EUR par habitant par an) et de façon moins rapide de 2021 à 2022 (+7 EUR par habitant). Environ 85% des dépenses de transferts sont des contributions dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics (article XXX/435-01).

Tableau 1 : Dépenses ordinaires à l'exercice global, comptes 2018-2022, en euros par habitant.

Global	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	2018-2022
DOP	572,25	587,15	598,86	618,63	663,66	3,77%
DOF	238,17	237,61	230,65	245,05	272,80	3,45%
DOT	475,82	488,61	502,35	515,65	523,06	2,39%
DOD	171,14	176,52	178,95	177,24	186,78	2,21%
DO courantes	1.457,38	1.489,89	1.510,81	1.556,56	1.646,30	3,09%
Mali	0,22	0,18	0,16	0,00	6,94	136,29%
Provisions	31,59	36,72	30,66	18,47	59,01	16,91%
Prélèvements	36,23	44,59	39,31	50,16	66,33	16,32%
DO hors mali	1.525,20	1.571,20	1.580,77	1.625,18	1.771,63	3,82%

Sources : comptes des communes wallonnes

1.1.1. Budgets 2018-2024

Les prévisions de dépenses ordinaires courantes sont légèrement plus élevées que celles finalement inscrites aux comptes entre 2019 et 2021.

Toutefois, l'évolution moyenne annuelle observée est légèrement plus faible et s'établit à 2,76% entre 2018 et 2022. Elle est revue à la hausse à 4,85% si l'on prend en compte les budgets 2023 et 2024.

Tableau 2 : Dépenses ordinaires à l'exercice global, budgets initiaux 2018-2024, en euros par habitant

Global	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	2023	2024	2018-2024
DOP	590,62	612,17	627,47	645,00	675,10	3,40%	761,88	796,21	5,10%
DOF	236,54	239,10	243,15	250,18	260,57	2,45%	306,25	310,20	4,62%
DOT	451,07	461,72	478,57	488,98	494,71	2,34%	558,54	585,47	4,44%
DOD	174,02	181,32	182,40	185,04	188,99	2,08%	217,38	238,11	5,36%
DO courantes	1.452,25	1.494,31	1.531,59	1.569,19	1.619,36	2,76%	1.844,06	1.929,98	4,85%
Mali	0,78	0,15	1,80	2,28	6,00	66,73%	0,63	9,25	51,15%
Provisions	31,95	15,07	2,75	4,64	7,13	-31,28%	40,31	31,58	-0,20%
Prélèv.	29,20	31,28	28,12	27,84	37,04	6,12%	28,12	42,20	6,33%
DO hors mali	1.513,40	1.540,65	1.562,46	1.601,67	1.663,53	2,39%	1.912,48	2.003,76	4,79%

Sources : budgets des communes wallonnes

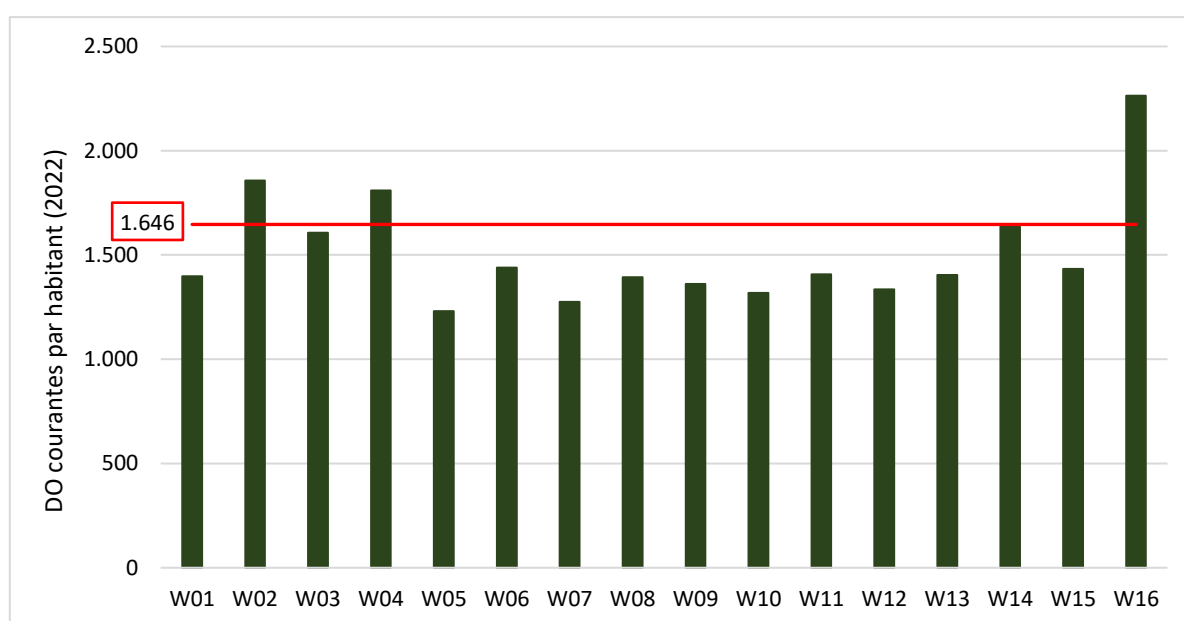
1.2. Dépenses courantes par cluster en 2022

En 2022, les communes wallonnes³ dépensent en moyenne 1.646 EUR par habitant (ligne rouge sur la figure 1). Seuls trois clusters sont au-dessus de cette moyenne : W02-04-16 avec respectivement 1.857 EUR, 1.810 EUR et 2.264 EUR par habitant. Cela s'explique par des dépenses de personnel et particulièrement des dépenses de fonctionnement plus élevées que la moyenne comme nous le détaillerons dans les sections suivantes. Pour le cluster W16, les dépenses de transfert et de dette sont aussi largement supérieures.

A l'inverse, les clusters qui dépensent le moins par habitant sont W05-07-10.

Les montants par cluster sont à l'annexe II.

Figure 1 : Dépenses ordinaires courantes, par clusters, exercice global 2022, en euros par habitant.



Sources : comptes des communes wallonnes.

2. Evolution des dépenses de personnel

2.1. Traitements et pensions

Les dépenses de personnel comprennent plusieurs natures de dépenses : les traitements, les cotisations de pensions, ...

Les dépenses relatives au traitement du personnel communal représentent environ 60% des dépenses ordinaires de personnel. Alors que les dépenses de traitement du personnel communal subsidié (notamment APE⁴) augmentent en moyenne de presque 6% par an (204 EUR par habitant en 2022), celles portant sur le traitement du personnel communal ont diminué entre 2018 et 2021 avant de légèrement augmenter en 2022 (196 EUR par habitant en 2022). Assez logiquement, il en est de même

³ A l'exception des communes de la Communauté germanophone.

⁴ A noter que pour le personnel contractuel subsidié, les communes reçoivent un financement régional APE. Pour une estimation de ce financement aux communes, nous vous invitons à consulter le cahier des finances locales n°15.

pour les pécules de vacances et les cotisations patronales à l'ONSSAPL⁵ qui représentent respectivement 5 % et 16% des dépenses ordinaires de personnel en 2022.

Les cotisations pensions ont augmenté d'environ 8% par an en moyenne entre 2018 et 2022. C'est particulièrement le coût des cotisations de responsabilisation et, dans une moindre mesure du second pilier de pensions pour les contractuels, qui ont évolué très fortement sur la même période. La constitution de ce second pilier de pensions par les administrations locales s'est particulièrement développé et généralisé en raison du système de bonus-malus prévu par la loi du 30 mars 2018⁶. En 2022, 118 communes (hors Communauté germanophone) avec un 2^e pilier bénéficient du bonus. Quant aux cotisations de responsabilisation, elles sont de plus en plus élevées puisque les réserves du fonds de pension solidarisé (FPS) s'épuisent d'année en année. 229 communes sont responsabilisées en 2022 (hors Communauté germanophone).

Tableau 3 : Dépenses ordinaires de personnel par code économique, exercice global, en euros par habitant.

DO personnel	2018	2019	2020	2021	2022	Part 2022	Evol annuelle moyenne 2018-2022
Traitement du personnel communal	191,36	190,00	186,56	187,29	196,23	29,57%	0,63%
Traitement du personnel communal subsidié	162,47	170,67	176,24	186,34	203,56	30,67%	5,80%
Pécules de vacances du personnel communal	15,07	14,91	14,79	14,89	15,14	2,28%	0,12%
Pécules de vacances du personnel communal subsidié	11,92	12,77	13,15	13,96	15,12	2,28%	6,11%
Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel communal	43,53	43,57	43,30	43,12	45,83	6,91%	1,29%
Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel communal subsidié	46,26	48,80	49,88	53,15	58,31	8,79%	5,96%
Cotisations patronales à la caisse pension	61,89	65,81	74,93	77,14	83,40	12,57%	7,74%
<i>2^e pilier de pensions⁷</i>	<i>0,12</i>	<i>1,94</i>	<i>2,55</i>	<i>2,58</i>	<i>5,89</i>	<i>0,00%</i>	<i>162,03%</i>
<i>Cotisations de responsabilisation⁸</i>	<i>15,56</i>	<i>19,91</i>	<i>27,38</i>	<i>31,74</i>	<i>34,05</i>	<i>5,13%</i>	<i>47,93%</i>
...							
TOTAL DO personnel	572,25	587,15	598,86	618,63	663,66	100%	3,77%

Sources : comptes des communes wallonnes

⁵ Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales.

⁶ Loi du 30 mars 2018 relative à la non prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au sein du Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

⁷ En dépenses ordinaires de personnel, article budgétaire 13120/113-48.

⁸ En dépenses ordinaires de personnel, article budgétaire 13110/113-21. Sauf pour Liège en 2018 (article 131/113-21) et Charleroi pour 2018-2021 (article 13100/113-21) et Namur en 2022 (article 050/113-48).

2.2. Inflation et hausse ETP

Comme nous venons de l'observer, les dépenses de traitement ont augmenté. Outre l'évolution barémique, cela peut s'expliquer par 2 facteurs : d'une part l'inflation et les dépassements d'index qui en ont découlé, et d'autre part la hausse du nombre d'ETP dans les communes.

Concernant l'inflation, il y a eu 9 dépassements de l'indice pivot entre 2018 et 2022. A chaque dépassement, les traitements sont augmentés de 2% avec un décalage de 2 mois. Le détail de ces dépassements est disponible à l'annexe III.

Si la dépense relative au traitement du personnel communal subsidié connaît une augmentation importante (+10% entre 2021 et 2022), elle est beaucoup plus faible pour celle du traitement du personnel communal non subsidié (+5% entre 2021 et 2022) alors que le dépassement de l'indice pivot a entraîné 4 indexations en 2022.

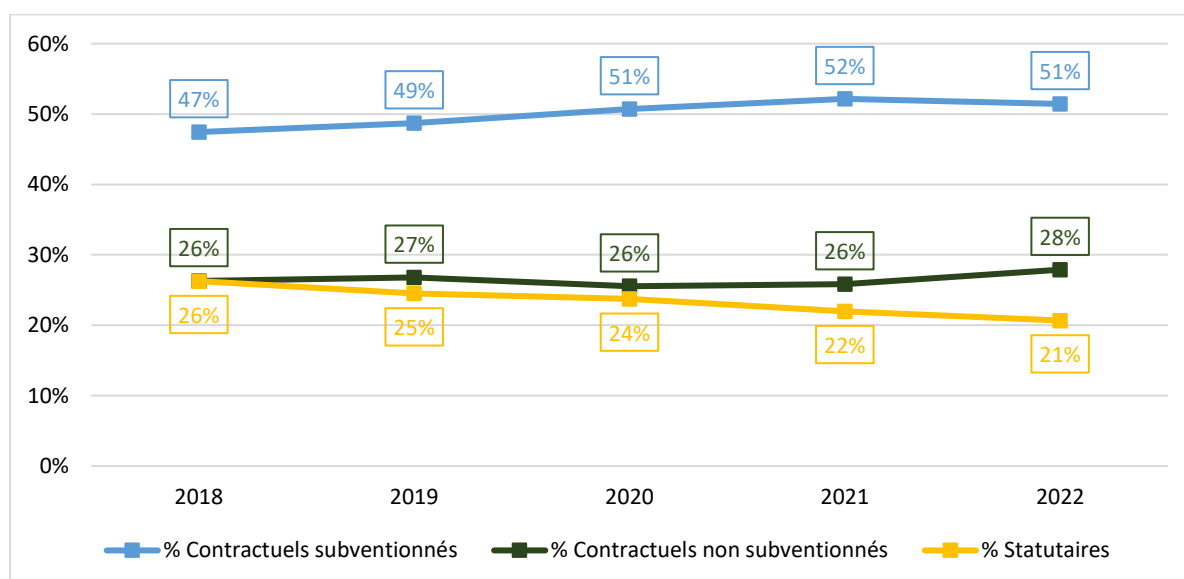
En outre, on observe en effet une diminution constante des agents statutaires (- 1.857 agents entre 2018 et 2022) au profit des agents contractuels qu'ils soient subventionnés (+2.876 agents) ou non (+1.246 agents).

Ainsi, le nombre d'ETP total dans les administrations communales augmente entre 2018 et 2022 de 2.266 ETP. En 2020, on constate une baisse qui peut probablement être attribuée à la crise du covid-19 avant de repartir à la hausse en 2021 et 2022.

Si le nombre d'agents statutaires diminuent en moyenne d'environ 4,3% par an entre 2018 et 2022, le nombre d'agents contractuels non subventionnés augmentent de 2,6% et celui des agents contractuels subventionnés de 3,3% par an en moyenne sur la même période⁹.

Cette tendance à l'engagement de personnel contractuel a notamment été encouragée par la Région wallonne via les subventions de personnel APE octroyées parfois en soutien pour faire face à des crises conjoncturels (covid, inondations) mais aussi en réformant le dispositif qui garantit les moyens octroyés.

Figure 2 : Pourcentage du nombre ETP au 31 décembre selon le statut, communes wallonnes, 2018-2022.



Sources : ONSS et UVCW, calculs propres.

⁹ UVCW, Julien Flagothier et Katlyn Van Overmeire, L'emploi dans les pouvoirs locaux.

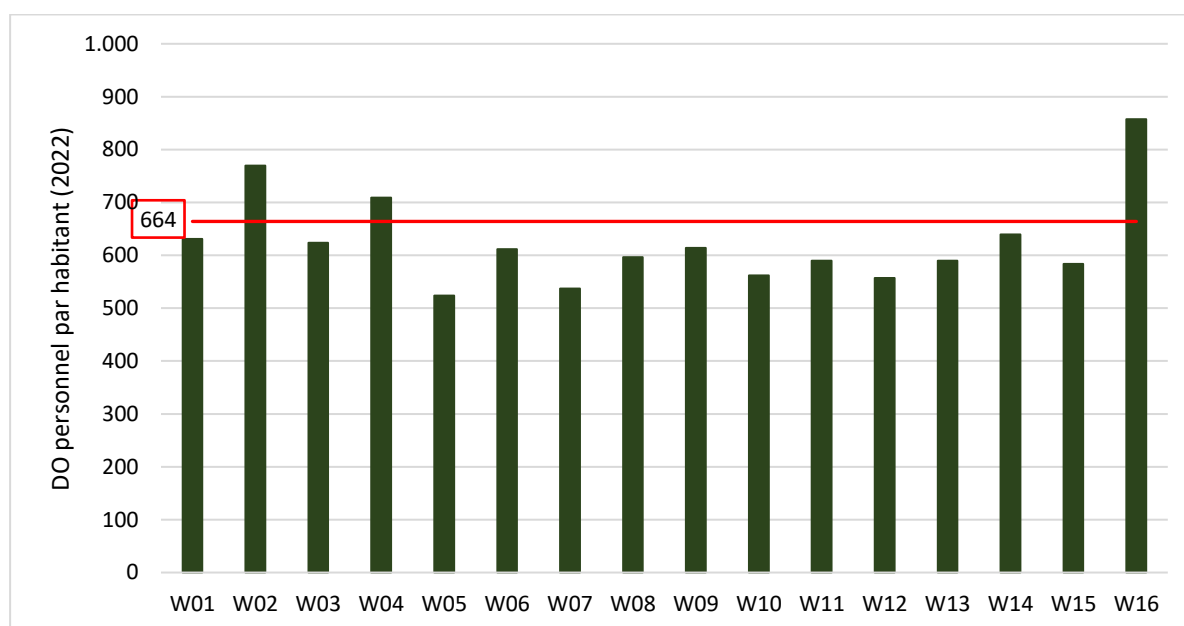
2.3. Par cluster

En moyenne, les communes de la Région wallonne (à l'exception des communes de la communauté germanophone) dépensent 664 EUR par habitant (ligne rouge sur la figure 3) comme dépenses ordinaires de personnel. Au-dessus de cette moyenne, on retrouve les clusters W02-04-16 avec 770 EUR, 709 EUR et 858 EUR par habitant.

Les clusters ayant les dépenses de personnel par habitant les moins importantes sont W05-07-12 avec respectivement 524 EUR, 537 EUR et 557 EUR par habitant.

Le détail des montants par cluster est disponible à l'annexe IV.

Figure 3 : Dépenses ordinaires de personnel, par cluster, exercice global 2022, en euros par habitant.



Sources : comptes des communes wallonnes

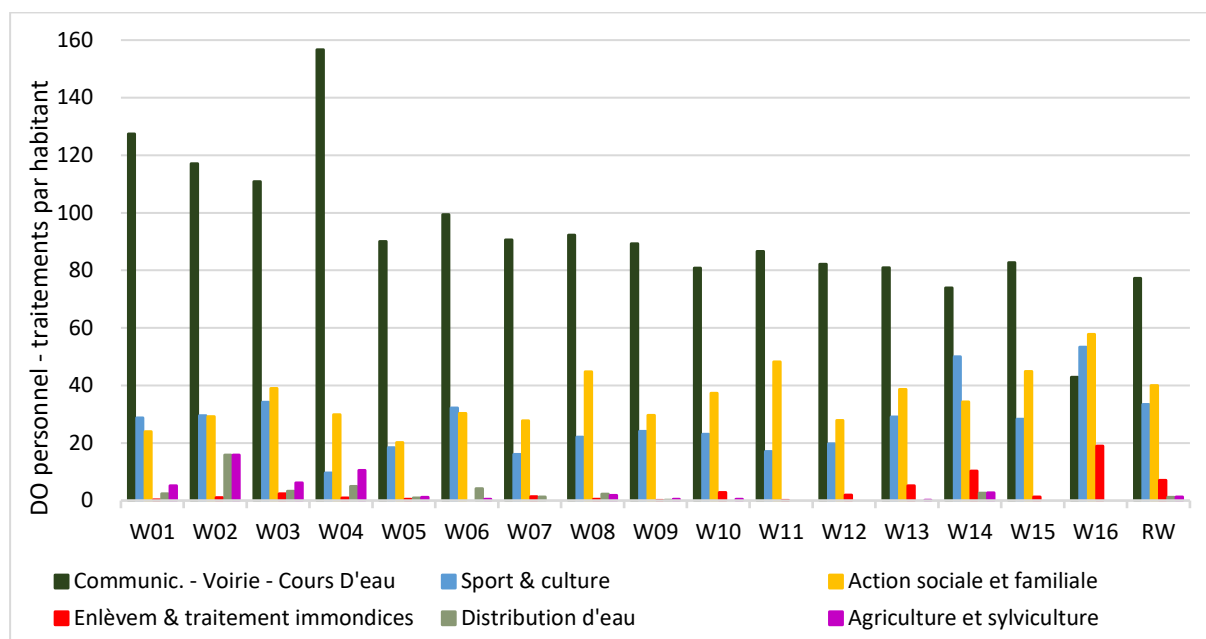
Pour tenter d'expliquer ces différences, l'analyse par groupe fonctionnel peut être utile. Celle-ci doit néanmoins être relativisée puisqu'il est possible qu'un certain nombre de communes inscrivent les dépenses de traitements sous le groupe fonctionnel 123 (administration générale) sans distinction.

Ainsi, si l'on s'intéresse aux dépenses liées au traitement¹⁰ par groupe fonctionnel, on observe clairement que les clusters ruraux (W01-02-03-04-05-08), spécialement le cluster W04 ont des dépenses de traitement liées aux infrastructures de voirie et cours d'eau beaucoup plus élevées que les autres. Il en est de même pour les fonctions d'agriculture et sylviculture ainsi que la distribution d'eau. Cela peut s'expliquer d'une part, par les superficies plus importantes des zones boisées de ces communes et d'autre part, par le fait que plusieurs des communes de ces clusters gèrent leur propre réseau de distribution d'eau. Ces caractéristiques peuvent entraîner du personnel supplémentaire pouvant expliquer que ces clusters dépassent ou se rapprochent de la moyenne régionale.

Les clusters urbains montrent des dépenses de traitement plus élevées vers l'aide sociale et familiale. Cela est cohérent avec les difficultés rencontrées par les grandes villes notamment sur les questions de pauvreté. Ces clusters urbains révèlent également des dépenses de traitement plus importantes en sport, culture et en gestion des déchets.

¹⁰ Article xxx/111-01 et xxx/111-02

Figure 4 : Dépenses de traitements (code xxx/111-01 et xxx/111-02) par groupe fonctionnel principaux, par cluster, exercice global 2022.



Sources : comptes des communes wallonnes

Les autres dépenses de personnel qui ont augmenté fortement ces dernières années sont celles relatives aux pensions comme nous l'avons vu précédemment.

Les dépenses relatives au second pilier de pension pour les contractuels¹¹ sont d'un peu moins de 6 EUR par habitant. Toutefois, la comparaison par cluster montre des montants très disparates. Ils s'expliquent principalement du fait que toutes les communes n'ont pas constitué ce 2^e pilier. Outre dans l'intérêt du travailleur contractuel, ce 2^e pilier présente pour l'instant le principal avantage de permettre une diminution de la cotisation de responsabilisation pour les communes responsabilisées.

A ce titre, les communes paient en moyenne environ 34 EUR par habitant en 2022 comme cotisation de responsabilisation (CR)¹². Là aussi, il y a des différences importantes entre les clusters. Alors que le cluster W05 dépense 7 EUR par habitant, le cluster W16¹³ en dépense presque 80 EUR (138% au-dessus de la moyenne). D'ailleurs, ce cluster tire la moyenne à la hausse, puisque sans prendre en compte ce dernier, la moyenne régionale diminue de moitié et s'établit à 16 EUR par habitant au titre de dépense de cotisation de responsabilisation.

Les charges de pension totales (hormis 2^e pilier mais CR comprise)¹⁴ sont d'environ 73 EUR par habitant pour l'ensemble des communes¹⁵ en 2022. A nouveau, seul le cluster W16 est au-dessus de cette moyenne (104% supérieur) et affiche une dépense de 148 EUR par habitant.

¹¹ En dépenses ordinaires de personnel, article budgétaire 13120/113-48.

¹² En dépenses ordinaires de personnel, article budgétaire 13110/113-21.

¹³ Le cluster W16 comprend les villes de plus de 50.000 habitants et la Ville de Herstal.

¹⁴ En dépenses ordinaires de personnel, article budgétaire xxx/113-21, xxx/113-22 et xxx/116-01.

¹⁵ Hors Communauté germanophone.

Sans prendre en compte ce cluster W16 qui tire la moyenne vers le haut, elle tombe à 44 EUR par habitant. Les clusters W14-12-04-10 présentent alors des dépenses supérieures à la moyenne allant de 59 EUR à 51 EUR par habitant.

Le cluster W05 a quant à lui les charges de pensions les plus faibles de 26 EUR par habitant en 2022.

Tableau 4 : Dépenses de personnel relatives aux charges de pensions, par cluster, exercice global 2022, en euros par habitant.

Clusters	2 ^e pilier	CR	Total charges pensions hormis 2 ^e pilier	Ecart à la moyenne	Ecart à la moyenne hors W16
W01	5,12	16,49	41,00	-43,55%	-7,48%
W02	10,85	12,16	46,35	-36,18%	4,61%
W03	5,37	10,19	44,24	-39,09%	-0,17%
W04	5,40	26,35	52,94	-27,11%	19,47%
W05	5,41	7,33	26,29	-63,80%	-40,67%
W06	3,69	12,18	37,34	-48,59%	-15,73%
W07	0,98	11,04	38,37	-47,17%	-13,42%
W08	5,56	12,98	35,85	-50,64%	-19,10%
W09	3,43	16,07	44,73	-38,41%	0,95%
W10	3,93	17,03	50,64	-30,27%	14,29%
W11	1,81	19,18	42,93	-40,89%	-3,12%
W12	1,93	17,16	55,78	-23,20%	25,88%
W13	6,07	22,71	47,90	-34,05%	8,10%
W14	4,36	21,40	59,04	-18,70%	33,24%
W15	7,38	17,78	36,31	-50,01%	-18,06%
W16	9,67	81,56	148,20	104,05%	-
RW	5,89	34,05	72,63	0,00%	-
RW sans W16	4,47	16,25	44,31		0,00%

Sources : comptes des communes wallonnes

3. Evolution des dépenses de fonctionnement

En moyenne, en 2022, les communes wallonnes ont dépensé 273 EUR par habitant en tant que dépenses de fonctionnement. 41% de ces dépenses sont liées au fonctionnement technique dont 50% de celles-ci sont des prestations techniques de tiers.

22% des dépenses de fonctionnement sont relatives aux bâtiments et plus de 50% de ces dépenses se rapportent à la fourniture d'électricité, de gaz et de combustibles pour chauffage.

Quant aux dépenses de fonctionnement administratif qui représentent 17% des DO de fonctionnement en 2022, elles sont principalement imputables à la gestion et au fonctionnement informatique qui a pris une part plus importante depuis la crise sanitaire covid-19 et les tentatives de piratage informatique venant de l'extérieur. En effet, alors qu'en 2018 ces frais informatiques constituaient 22% des dépenses de fonctionnement administratif, elles en représentent 28% depuis 2020¹⁶.

¹⁶ A noter que la Région wallonne a subventionné ce développement du parc informatique des pouvoirs locaux via différents appels à projets.

Ces dépenses restent assez constantes entre 2018 et 2019, diminuent légèrement en 2020, puis augmentent en 2021 et particulièrement en 2022 où les dépenses liées aux bâtiments croissent de 23% entre 2021 et 2022. Cela peut s'expliquer par la crise énergétique et la hausse des prix.

Le détail des dépenses de fonctionnement par code économique entre 2018 et 2022 est disponible à l'annexe V.

Tableau 5 : Dépenses de fonctionnement des communes wallonnes par code économique, 2022, en euros par habitant.

DO fonctionnement	2022	Part 2022
Dépenses de fonctionnement administratif	47,13	17,28%
<i>Frais de gestion et fonctionnement informatique</i>	13,37	
Dépenses de fonctionnement technique	111,18	40,76%
<i>Prestations techniques de tiers</i>	55,15	
<i>Fournitures techniques pour consommation directe</i>	22,74	
Dépenses de fonctionnement des bâtiments	59,07	21,65%
<i>Fournitures électricité</i>	14,42	
<i>Fournitures gaz</i>	10,88	
<i>Fournitures combustibles pour chauffage</i>	7,46	
Loyers et charges locatives des immeubles	3,76	1,38%
Dépenses de fonctionnement des véhicules	15,16	5,56%
<i>Fournitures huiles + carburants pour véhicules</i>	6,82	
Frais de gestion financière	1,10	0,40%
Commission des emprunts publics	0,00	0,00%
Dépenses de fonctionnement de la voirie et des cours d'eau	22,55	8,26%
TOTAL	272,80	100,00%

Sources : comptes des communes wallonnes

3.1. Effet des crises sanitaire et énergétique

Nous avons identifié quatre postes de dépenses énergétiques sur la base des codes économiques : fournitures de combustibles pour le chauffage des bâtiments ; fournitures d'électricité pour les bâtiments ; fournitures de gaz pour les bâtiments et fournitures d'huiles et carburants pour les véhicules.

Toutefois, nous soulignons qu'il est difficile d'évaluer l'impact de la crise énergétique dans les dépenses communales dans la mesure où l'identification des charges énergétiques varie d'une commune à l'autre.

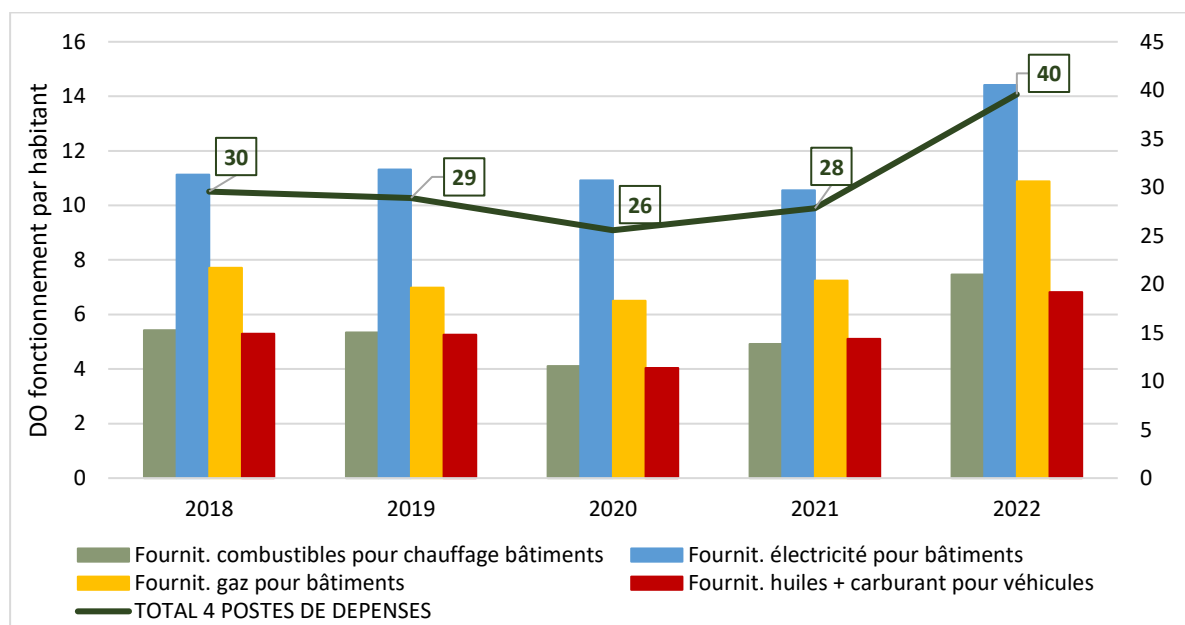
Pour l'ensemble des postes de dépenses précités, on observe une diminution en 2020 (et même en 2021 pour les fournitures d'électricité) probablement imputable à la crise sanitaire qui a confiné un grand nombre d'agents chez eux et restreint les activités.

Ces dépenses sont ensuite à la hausse en 2022 démontrant l'impact de la crise énergétique sur les dépenses communales y relatives¹⁷.

Entre 2018 et 2020, l'ensemble de ces dépenses ont augmenté de 10 EUR par habitant.

¹⁷ A noter qu'en 2023, le Gouvernement wallon a octroyé une dotation exceptionnelle de 50 millions d'euros aux communes pour les soutenir face à l'augmentation de leurs dépenses énergétiques.

Figure 5 : Dépenses ordinaires de fonctionnement : code xxx/125-03 ; code xxx/125-12 ; code xxx/125-13 ; code xxx/127-03, exercice global 2018-2022, en euros par habitant



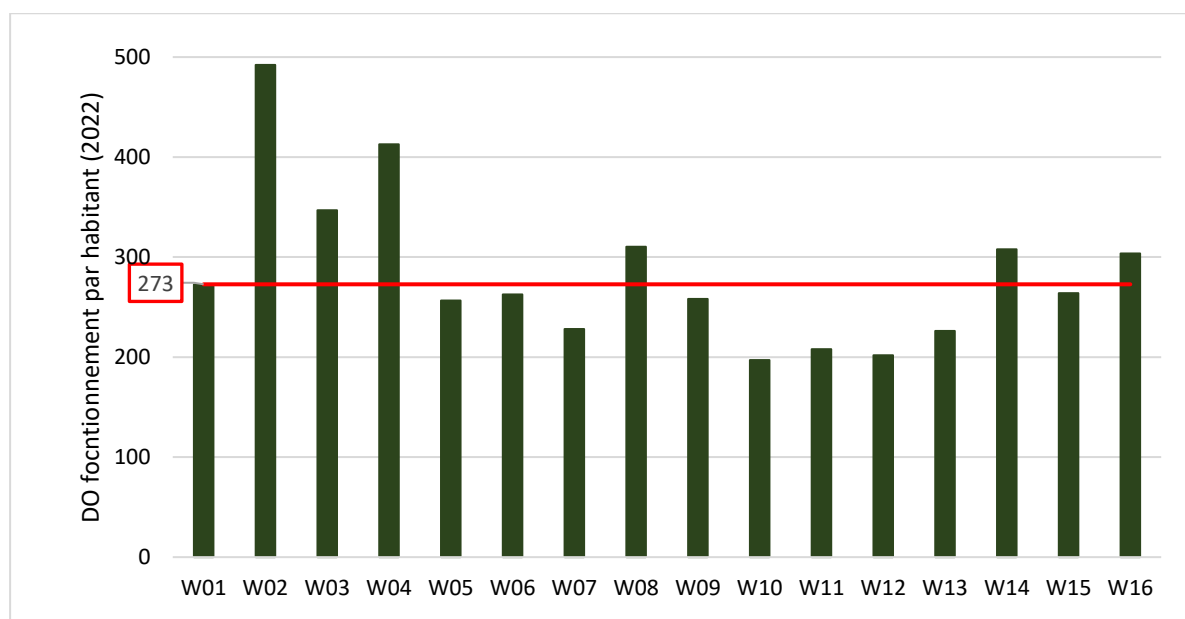
Sources : comptes des communes wallonnes

3.2. Par cluster

Six clusters ont des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne régionale (ligne rouge sur la figure 6) qui est de 273 EUR par habitant en moyenne en 2022.

Les clusters comprenant les communes urbanisées (W10-11-12-13) affichent des dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles, alors que les communes rurales et particulièrement les clusters W02 et W04, présentent des dépenses largement au-dessus de la moyenne de respectivement 80% et 51%. Il en est de même pour les clusters W14 et W16. Le détail des montants par cluster est disponible à l'annexe VI.

Figure 6 : Dépenses ordinaires de fonctionnement, par cluster, exercice global 2022, en euros par habitant.



Sources : comptes des communes wallonnes

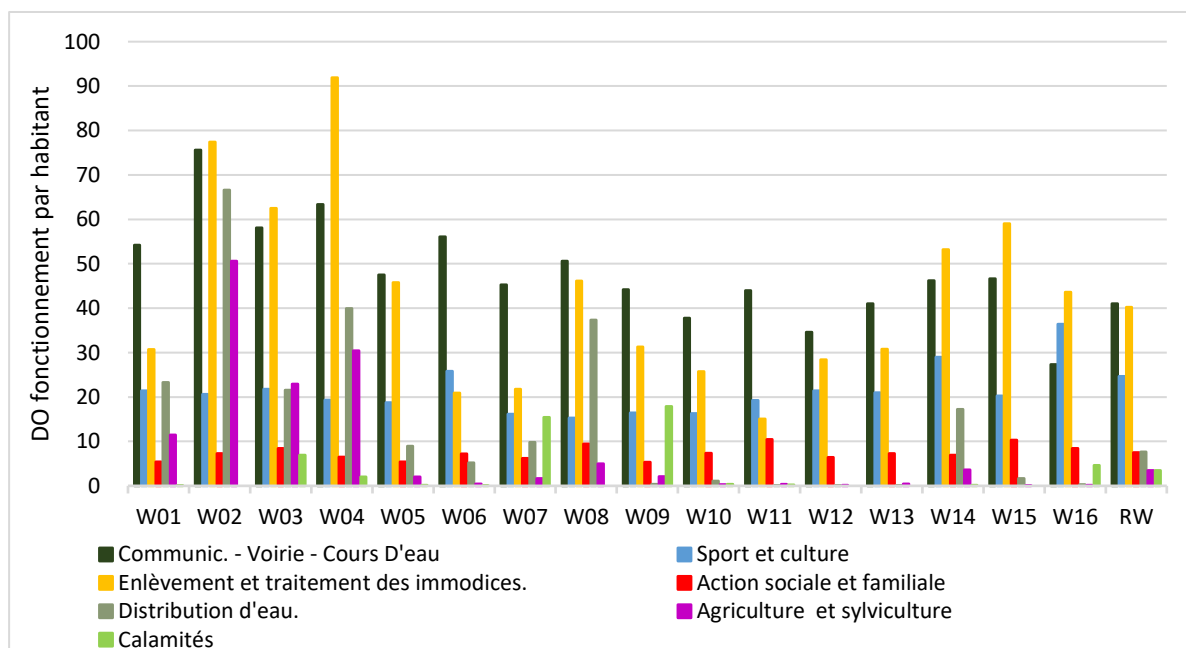
Bien que les éléments ci-après soient à relativiser car il est probable que beaucoup de communes mettent les dépenses de fonctionnel sous le groupe fonctionnel 123 (Administration générale), l'analyse par groupe fonctionnel peut nous renseigner sur les différences observées entre clusters.

Les clusters urbains montrent des dépenses de fonctionnement par habitant plus élevées que la moyenne régionale dans l'enlèvement et le traitement des immondices et en éducation populaire (sport et musées).

Tout comme leurs dépenses ordinaires de personnel, les clusters ruraux présentent des dépenses ordinaires de fonctionnement plus élevées que la moyenne régionale en voies navigables et voirie (principalement infrastructure et éclairage public), en agriculture (sylviculture et chasse), en distribution d'eau mais également en enlèvement et traitements d'immondices. Les explications tiennent essentiellement dans les caractéristiques de ces clusters (larges superficies de zones boisées ; propre réseau d'eau ; densité de population plus faible)

A noter qu'en 2022, les communes résidentielles font état de dépenses de fonctionnement élevées liées aux inondations (code 149 calamités). Ce groupement de communes comprend plusieurs communes classées en catégorie 1 lors des inondations de juillet 2021.

Figure 7 : Dépenses de fonctionnement (groupe économique 71) par groupe fonctionnel principaux, par cluster, exercice global 2022.



Sources : comptes des communes wallonnes

4. Evolution des dépenses ordinaires de transferts

En 2022, les dépenses de transferts au service ordinaire de l'exercice global¹⁸ des communes wallonnes hors Communauté germanophone s'élevaient à 1,871 milliards EUR soit 523 EUR par habitant ou encore 32% des dépenses courantes (dépenses ordinaires hors boni, prélèvements et provisions). Les deux institutions qui bénéficient principalement de ces transferts, à raison de presque 65% du total,

¹⁸ Groupe économique 72, comptes 2022 à l'exception de ceux de la commune de Quiévrain.

sont les CPAS (177,3 EUR par habitant) et les zones de police (159,1 EUR par habitant)¹⁹. Viennent ensuite les organismes en charge du traitement des immondices (48,8 EUR par habitant), les zones de secours (39,6 EUR par habitant) et les organisations présentes dans le monde du sport et de la culture (31,4 EUR par habitant).

Conséquence de la récente conjoncture (crise sanitaire, énergétique et plan de relance), ce sont les transferts à destination du commerce et des industries ainsi que des CPAS qui ont enregistré l'évolution la plus dynamique ces dernières années alors que les transferts reçus par les zones de secours ont fortement diminué du fait de la reprise partielle de leur financement par les provinces. Les transferts repris en « commerce-industrie » ont connu un pic en 2020-2021, traduisant les aides économiques communales durant la période covid.

Tableau 6 : Répartition des dépenses ordinaires de transferts à l'exercice global des comptes des communes wallonnes par principaux groupes fonctionnels, euros par habitant

	Destinataire	2018	2019	2020	2021	2022	Variation annuelle Moyenne 2018-22
Gr eco 72	Transferts totaux	475,80	488,61	502,35	515,65	523,06	2,4%
Gr fonct. 839	CPAS	144,12	154,64	162,20	169,08	177,35	5,3%
Gr fonct. 399	Zones de police	139,96	141,58	146,80	149,98	159,12	3,3%
Gr fonct. 369	Zones de secours	60,49	61,13	51,63	43,55	39,57	-10,1%
Gr fonct. 876	Traitements des immondices	44,29	44,81	46,44	47,50	48,84	2,5%
Gr fonct. 789	Sport - Culture	26,46	26,25	27,38	36,02	31,43	4,4%
Gr fonct. 599	Commerce - Industrie	8,29	8,18	16,03	16,21	11,09	7,6%
Gr fonct. 799	Culte	7,77	8,26	8,20	8,11	7,98	0,7%
Gr fonct. 849	Aide sociale et familiale	5,71	5,44	5,73	5,71	6,23	2,2%
	Autres transferts	38,70	38,32	37,94	39,47	41,44	1,7%

Sources : comptes des communes wallonnes

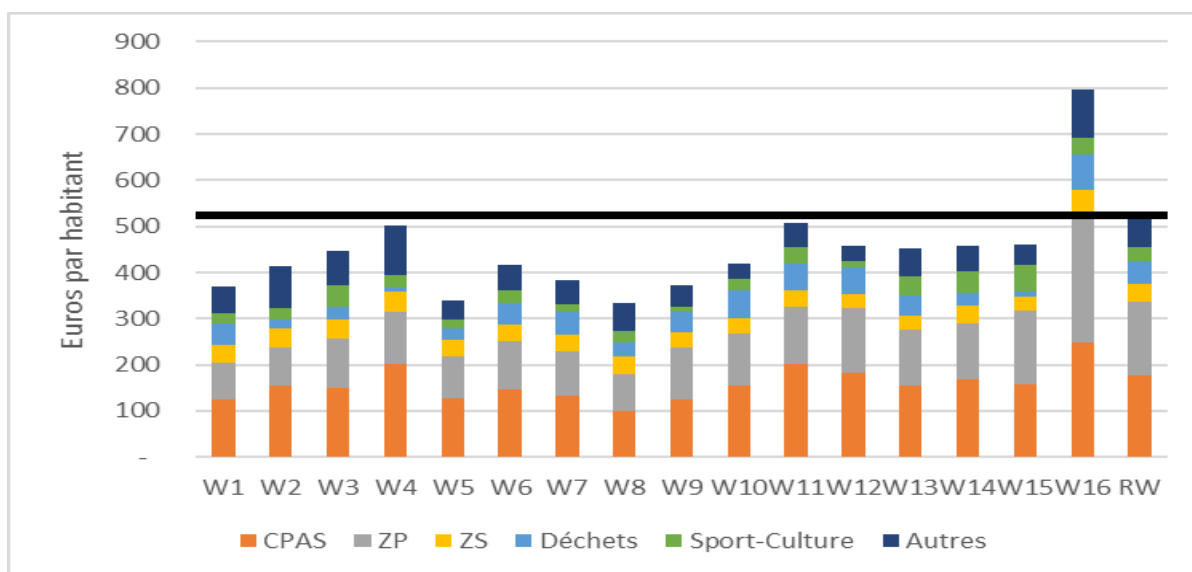
Le cluster W16, reprenant les 10 villes de Wallonie les plus peuplées, se distingue avec un montant de transferts par habitant supérieur de plus de 50% à la moyenne régionale. Il s'agit du seul cluster au-dessus de cette moyenne, même si les clusters W4 et W11 s'en rapprochent très fort du fait des flux importants vers leur CPAS respectif consécutifs à la présence d'un nombre proportionnellement plus important de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS) sur leur territoire²⁰.

Comme le reprend l'annexe VII, les communes du cluster W16 enregistrent ainsi des transferts par habitant plus élevés vers chacun des bénéficiaires principaux et en particulier les CPAS (+40%), zone de police (+77%), zone de secours (+29%), traitement des immondices (+54%).

¹⁹ Il ne s'agit pas des dotations communales stricto sensu mais de l'ensemble des transferts catégorisés dans le groupe fonctionnel ad hoc. Néanmoins, les dotations communales représentent la toute grande majorité de ces transferts en ce qui concerne les CPAS, zones de police et de secours.

²⁰ Voir cahier des finances locales n°11 pour plus de détails.

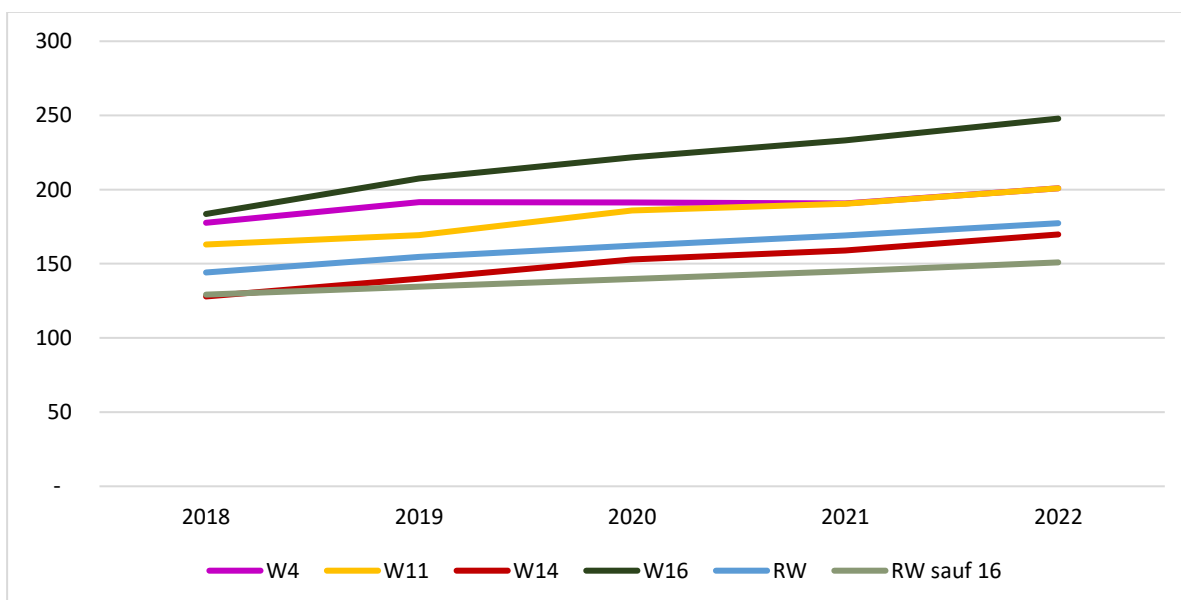
Figure 8 Transferts des communes wallonnes à l'exercice global du service ordinaire des comptes 2022 selon les principaux bénéficiaires et par cluster, euros par habitant



Sources : comptes des communes wallonnes

Sur la période 2018-2022, la hausse annuelle des transferts à destination des CPAS est assez soutenue, de l'ordre de 5,3% mais pouvant aller jusqu'à 7,8% l'an pour les grandes villes. Les communes du cluster W14 connaissent également une hausse moyenne annuelle de plus de 7%.

Figure 9 : Dépenses de transfert vers les CPAS, exercice global du service ordinaire, comptes des communes wallonnes, euros par habitants, cluster W4-11-14-16



Sources : comptes des communes wallonnes

L'évolution des transferts vers les zones de police est un peu moins dynamique, autour de 3,3% l'an, mais à nouveau plus conséquente dans le chef des grandes villes qui enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 5,1%.

On relève souvent que l'évolution récente des transferts à destination des CPAS, zones de police et zones de secours est une menace pour les finances communales. Cependant l'évolution moyenne de

ces trois postes n'est en moyenne que de 2,2% l'an pour l'ensemble des communes sur 2018-2022 du fait de la participation croissante des provinces dans le financement des zones de secours. Seules les grandes villes ont connu une croissance plus élevée avec une hausse moyenne de 3,9% l'an. Les communes du cluster W14 que le cahier 17 pointait comme le plus problématique en termes de soutenabilité budgétaire après le cluster W16 enregistre, avec 2,1%, une augmentation très proche de la moyenne. L'augmentation moyenne relevée dans les autres clusters n'est que de 1,1% soit 3 fois moins que l'inflation moyenne sur la même période.

A titre de comparaison, l'inflation moyenne s'est élevée à 1,5% l'an entre 2018 et 2021. Sur la période 2018-2022, elle a été portée à 3,5% du fait de la hausse des prix de 9,6% sur la seule année 2022.

5. Evolution des dépenses ordinaires de dette

Les dépenses ordinaires de dette²¹ représentent 668,1 millions EUR, soit 11,3% des dépenses courantes des communes wallonnes aux comptes 2022. La grosse majorité (98%) de ces dépenses est constituée des remboursements de dette²² (516,8 millions EUR ou 77% des dépenses de dette) et des charges financières des emprunts²³ (143,6 millions EUR ou 21% des dépenses de dette).

Sur la période 2018-2022, les remboursements de dette par habitant ont augmenté à une cadence soutenue de 3,1% par an en conséquence d'une hausse de l'endettement sur cette période. Les charges d'intérêt par habitant ont, elles, très légèrement diminué à raison de -0,3% l'an, et ce malgré la hausse de l'endettement, du fait de la baisse continue des intérêts ces dernières années²⁴.

Tableau 7 : dépenses de dettes (7x) à l'exercice global du service ordinaire des communes wallonnes aux comptes, euros par habitants

	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Total dépenses de dettes	171,1	176,5	179,0	177,2	186,8	2,2%
Remboursement du capital	127,9	136,5	140,1	140,5	144,5	3,1%
Charge d'intérêts	40,6	38,4	37,3	35,1	40,1	-0,3%
Autres	2,6	1,5	1,5	1,7	2,2	-0,6%

Sources : comptes des communes wallonnes

C'est à nouveau le cluster W16 qui concentre les plus grandes dépenses de dettes par habitant, suivi du W14. Il s'agit des deux clusters que le cahier des finances locales n°17 présentait comme étant en plus grande difficulté budgétaire sous l'angle du solde courant. Plus inquiétant, la croissance de ces dépenses est également plus soutenue sur la période récente dans les communes du cluster W16.

²¹ Groupe économique 7x.

²² Codes économique 911 à 918.

²³ Codes économiques 211 à 218.

²⁴ Les taux ont depuis fortement augmenté entre février 2022 et novembre 2023.

Tableau 8 : dépenses de dettes (7x) par cluster, à l'exercice global du service ordinaire des communes wallonnes aux comptes, euros par habitants

Clusters	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
W1	126	124	127	122	126	-0,1%
W2	173	176	177	177	182	1,3%
W3	172	178	179	176	189	2,4%
W4	175	178	181	178	186	1,5%
W5	110	112	111	109	111	0,1%
W6	168	163	156	149	148	-3,1%
W7	113	116	116	119	125	2,5%
W8	134	144	147	144	152	3,2%
W9	116	117	116	118	116	-0,1%
W10	127	128	132	134	139	2,3%
W11	95	97	99	98	101	1,8%
W12	98	107	112	116	118	4,7%
W13	130	131	134	134	136	1,2%
W14	221	221	223	217	230	0,9%
W15	123	126	125	130	126	0,6%
W16	268	281	287	281	306	3,4%
RW	171	177	179	177	187	2,2%
RW sauf 16	134	137	138	138	142	1,4%
Urbanisés (W10-16)	192	199	203	201	213	2,7%
Résidentielles (W6-7-9)	124	125	123	124	126	0,4%
Rurales (W1 à 5 et W8)	137	140	141	139	144	1,3%

Sources : comptes des communes wallonnes

Il faut toutefois noter que certaines dépenses de transferts, essentiellement localisées dans le cluster W16, peuvent être assimilées à des dépenses de dette. Il s'agit de l'intervention communale (008x/434-01) concernant les crédits d'aide extraordinaire à long terme octroyés via le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) entre janvier 2008 et décembre 2014, par exemple dans le cadre de la crise économique et sidérurgique ainsi que pour contribuer au développement d'infrastructures assurant la cohésion sociale.²⁵ Cela concerne également les crédits Tonus pensions octroyés aux Villes de Charleroi, Liège et Seraing dans le cadre de la réforme du fonds des communes²⁶. En 2022, ces transferts représentaient 11,7 millions EUR dont 11,2 millions EUR (soit 95%) pour les grandes villes²⁷. Rapporté au nombre d'habitants, il s'agit d'une charge supplémentaire de 11,5 EUR pour les grandes villes et de 3,3 EUR si on prend l'ensemble des communes de la Région wallonne.

5.1. Récupération des charges et des amortissements d'emprunts

Les communes du cluster W16 ayant eu largement plus recours à l'outil CRAC LT, il n'est pas étonnant qu'elles soient également celles qui récupèrent le plus via une intervention d'un autre niveau de pouvoir dans la charge et le remboursement des emprunts. En 2022, sur les 161,6 millions EUR de récupérations auprès d'une autre autorité, 123,2 millions (soit 76% du total) étaient destinées aux

²⁵ Crédits octroyés par décisions prises par le Gouvernement Wallon entre le 01/01/2008 et le 31/12/2014.

²⁶ 450 millions EUR pour Liège et 150 millions EUR pour Charleroi (décision du Gouvernement du 14 mars 2008) ainsi que 24 millions EUR pour Seraing (décision du Gouvernement du 14 mai 2009), libérables en trois tranches.

²⁷ Répartis sur les codes 000/434-01 et 131/434-01 (code suggéré = 008x/434-01).

communes du cluster W16 et plus particulièrement à Liège et Charleroi pour respectivement 40,3% et 17,2% du total des récupérations.

En prenant les dépenses de dette (7x), en y ajoutant les dépenses de transfert relatives à la contribution CRAC LT (008x/434-01) et en retranchant les récupérations de charges (groupe économique 61 / codes 262,263,268,464) et remboursements périodiques des emprunts (groupe économique 61 / codes 664-01,667,668), nous obtenons en quelque sorte les dépenses nettes de dette.

Tableau 9: dépenses nettes de dettes aux comptes 2022, par cluster, euros.

Clusters	Dépenses brutes 2022	Part dans dépenses brutes	Récupération	Part dans récupération	Dépenses nettes	Part dans dépenses nettes
W1	12 276 246	1,8%	1 191 945	0,7%	2 946 669	0,6%
W2	14 090 563	2,1%	1 256 574	0,8%	12 833 989	2,5%
W3	15 865 911	2,3%	1 270 624	0,8%	14 595 287	2,9%
W4	13 098 142	1,9%	1 379 808	0,9%	11 718 334	2,3%
W5	30 156 008	4,4%	3 076 805	1,9%	27 079 203	5,3%
W6	14 061 410	2,1%	1 667 363	1,0%	12 394 046	2,4%
W7	31 588 644	4,6%	3 504 425	2,2%	28 084 219	5,5%
W8	18 756 971	2,8%	1 921 333	1,2%	16 835 638	3,3%
W9	19 370 607	2,8%	1 081 502	0,7%	18 289 104	3,6%
W10	25 724 201	3,8%	3 091 324	1,9%	22 632 877	4,4%
W11	11 630 493	1,7%	2 464 838	1,5%	9 165 655	1,8%
W12	30 318 580	4,5%	3 778 400	2,3%	26 540 180	5,2%
W13	48 599 658	7,1%	5 765 277	3,6%	42 834 381	8,4%
W14	60 755 897	8,9%	5 094 984	3,2%	55 660 913	10,9%
W15	23 886 478	3,5%	1 845 485	1,1%	22 040 993	4,3%
W16	309 714 143	45,6%	123 175 685	76,2%	186 538 458	36,6%
RW	679 893 950	100,0%	161 566 371	100,0%	510 189 947	100,0%
RW sauf 16	370 179 807	54,4%	38 390 686	23,8%	323 651 489	63,4%
Urbanisés	510 629 449	75,1%	145 215 992	89,9%	365 413 458	71,6%
Résidentielles	65 020 660	9,6%	6 253 291	3,9%	58 767 369	11,5%
Rurales	104 243 840	15,3%	10 097 088	6,2%	86 009 120	16,9%

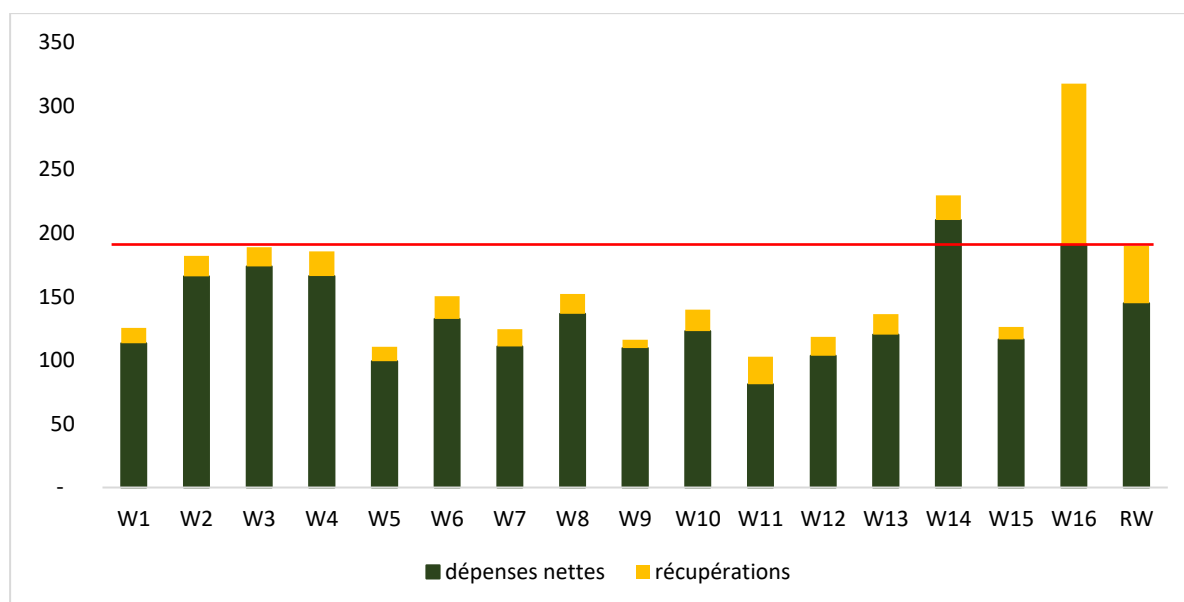
Sources : comptes des communes wallonnes

Il en résulte une part un peu plus faible des dépenses nettes localisées dans le W16.

L'annexe VIII présente les dépenses nettes de dette par cluster et par habitant. On y voit que les grandes villes enregistrent toujours des dépenses supérieures à la moyenne, mais s'en rapprochent. Ce sont par ailleurs les communes du cluster W14 qui comptabilisent les plus fortes dépenses nettes de dette par habitant en 2022²⁸.

²⁸ Les communes du cluster W16 sont à nouveau première position en 2023 du fait de leur participation plus importante dans le plan oxygène (l'intervention régionale n'étant que partielle).

Figure 10 : dépenses brutes et nettes de dettes aux comptes 2022, euros par habitant



Sources : comptes des communes wallonnes

6. Evolution des dépenses d'investissement

En 2022, les investissements²⁹ des communes wallonnes hors Communauté germanophone s'élevaient à 2,995 milliards EUR en crédits d'engagement (CE), mais seulement 925,2 millions EUR en imputations (IMP), soit respectivement 837 EUR et 259 EUR par habitant.

Les imputations restent bien inférieures aux engagements sur toute la période. Il est logique que sur une seule année les engagements relatifs aux investissements excèdent les imputations car les travaux s'étalent souvent sur plusieurs années, preuve en est le niveau important des reports (montants engagés antérieurement mais non liquidés). On pourrait néanmoins s'attendre à ce que sur une période plus longue les imputations se rapprochent des engagements, ce qui n'est pas le cas, les imputations représentant bon an mal an entre 30 et 40% des engagements aux comptes. Une part importante des investissements annoncés ne sont donc vraisemblablement in fine pas réalisés.

Tableau 10 : Investissements (groupe économique 91) aux comptes et budgets, euros

	2018	2019	2020	2021	2022
Comptes CE	2 143 651 935	2 046 982 981	1 992 868 393	2 307 629 872	2 995 427 739
Comptes IMP	778 160 672	782 313 846	729 145 047	679 829 228	925 213 671
IMP/CE	36%	38%	37%	29%	31%

Sources : comptes des communes wallonnes

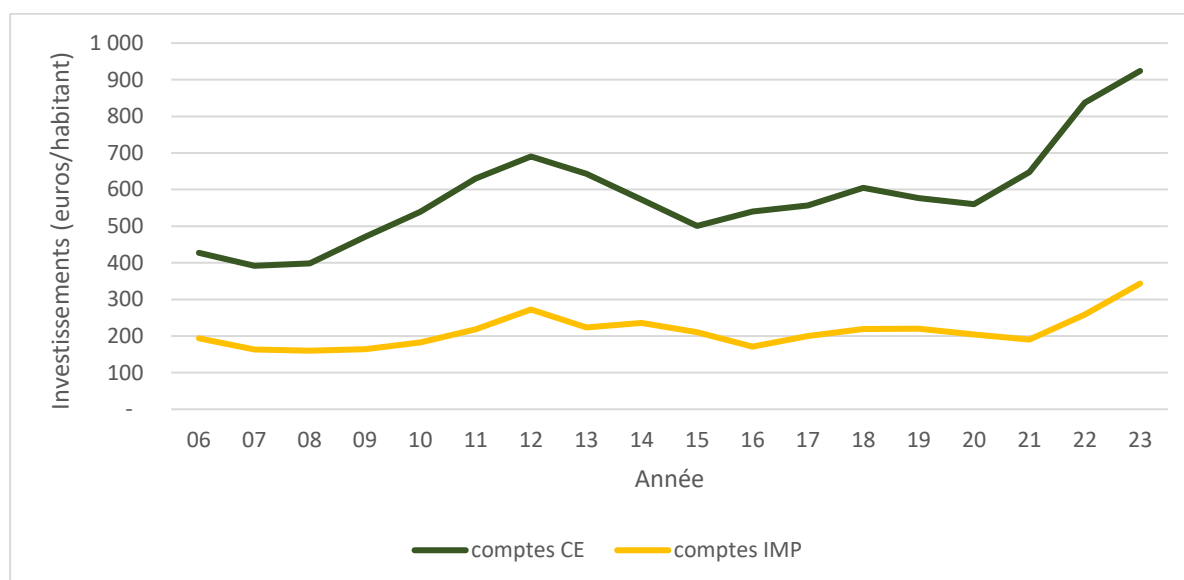
Comme le reprend l'annexe IX, ces constats sont les mêmes pour les mandatures communales précédentes.

Au niveau de l'évolution des investissements dans le temps, les cycles électoraux sont surtout marqués au niveau des engagements, un peu moins en imputations. Nous remarquons un pic lors de l'année électorale (2006, 2012 et 2018) puis une diminution des investissements avant une nouvelle augmentation lors des dernières années de mandature. Les années 2022 et 2023 (sur la base d'un

²⁹ Il s'agit donc, contrairement aux dépenses précédemment passées en revue, de dépenses du service extraordinaire.

échantillon de 248 communes sur les 253), pourtant antépénultième et avant-dernière années de mandature connaissent une hausse sensible des montants engagés et imputés, notamment du fait du plan de relance post-covid initié en Région wallonne et s'appuyant pour partie sur les pouvoirs locaux, mais sans doute également du fait de l'inflation importante en 2022 et du rattrapage des investissements rendus impossibles durant la période de covid-19.

Figure 11 : Investissements par habitant, en euro, aux comptes, crédits d'engagement (CE) et imputations (IMP)



Sources : comptes des communes wallonnes

Globalement, sur une tendance longue, les imputations sont restées plutôt stables entre 2006 et 2021. Sur cette période, les investissements ont stagné (ils ont même fortement décru en valeur réelle car sur la même période les prix ont connu une hausse de plus de 30%).

Si on revient sur la période plus particulièrement analysée dans ce cahier, la période 2018-2022, les communes rurales et urbanisées ont budgétairement engagé un montant moyen par habitant plus important pour les investissements, essentiellement dans les communes du W2 (964 EUR) et W16 (825 EUR) pour une moyenne wallonne de 645 EUR.

Cependant, les réalisations ont été plus proches des engagements dans les communes rurales : 41% contre 31% dans les communes urbanisées. Ce sont donc in fine ces communes rurales qui ont le plus investi sur la période étudiée avec une moyenne de 275 EUR par habitant : W2-3-8-4-6-1. Il n'y a finalement pas de différence tangible entre les réalisations au sein des clusters reprenant les communes urbanisées et résidentielle : 205 EUR par habitant.

Tableau 11 : Investissements (groupe éco 91) aux comptes 2022, euros par habitant.

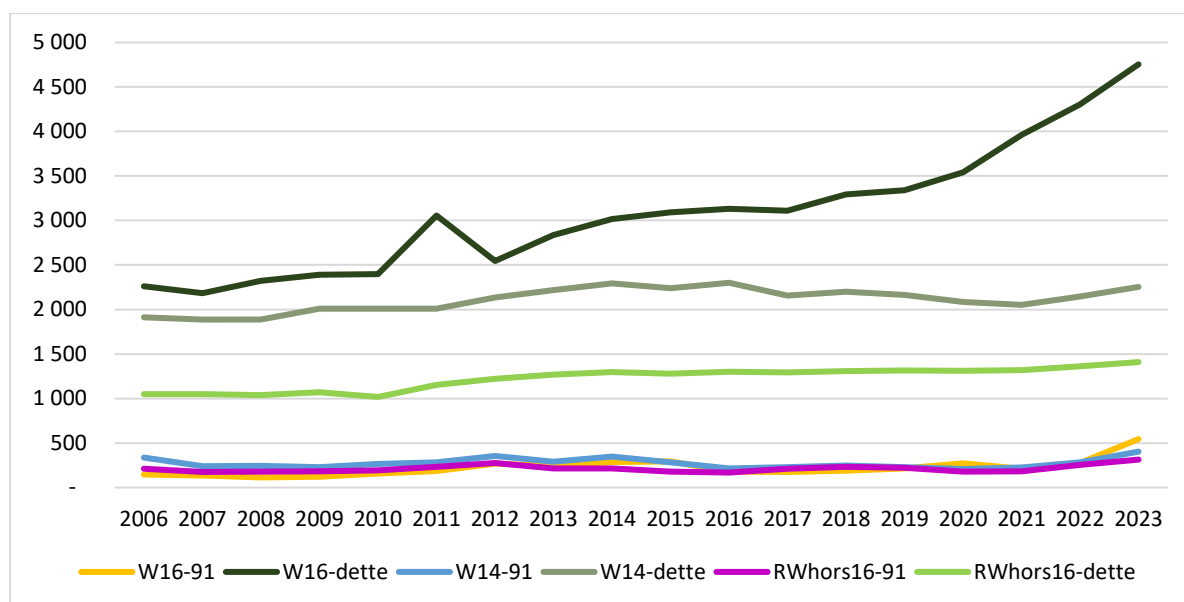
Clusters	Engagements Moyenne 18-22	Imputations Moyenne 18-22	Dettes (17+43) par habitant 2022
W1	636	260	1 344
W2	964	386	1 892
W3	682	300	1 833
W4	737	287	1 610
W5	559	231	1 048
W6	754	266	1 543
W7	512	201	1 297
W8	732	288	1 572
W9	438	176	935
W10	484	173	1 262
W11	529	170	976
W12	552	173	1 230
W13	544	187	1 319
W14	680	238	2 147
W15	410	143	1 044
W16	825	232	4 303
RW	645	219	2 162
RW sauf 16	577	214	1 363
Urbanisés (W10-16)	661	205	2 607
Résidentielles (W6-7-9)	532	205	1 224
Rurales (W1 à 5 et W8)	673	275	1 412

Sources : comptes des communes wallonnes

Ces investissements expliquent pour partie l'endettement, et donc les dépenses de dette, des communes de certains clusters. Ainsi les clusters W2-W3 et W4 sont ceux qui ont le plus investi sur la période. Leur endettement par habitant est par ailleurs plus élevé que ceux des autres clusters à l'exception de W16 et W14. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les communes des clusters W6 et W8.

En revanche, l'endettement plus élevé des communes des clusters W16 et W14 ne peut se comprendre à la lumière des seuls investissements réalisés entre 2018 et 2022. On voit effectivement dans le bas du graphique ci-dessous que les courbes des investissements par habitants sont relativement similaires et fluctuent de concert pour les communes quel que soit le cluster auquel elles appartiennent. Cependant, l'endettement des communes des clusters W14-16 est historiquement beaucoup plus élevé, déjà en 2006. En outre, l'endettement des grandes villes suit une courbe fortement croissante depuis 2019.

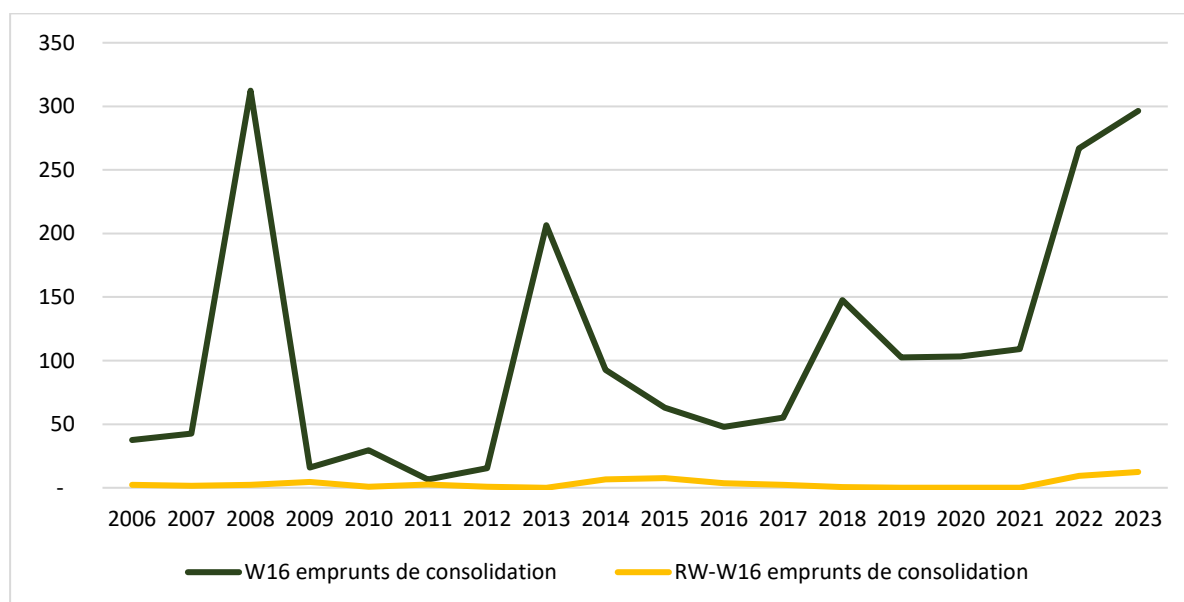
Figure 12 investissements (91 CL) et dette par habitant aux comptes



Sources : comptes des communes wallonnes, hypothèse : dette de Liège inchangée entre 2022 et 2023 (comptes généraux non disponibles)

Cet endettement résulte donc en partie de la dette historique (W14-16) mais s'explique également par de l'endettement couvrant des dépenses courantes, notamment via les facilités d'emprunt octroyées par la Région wallonne via le CRAC (W16).

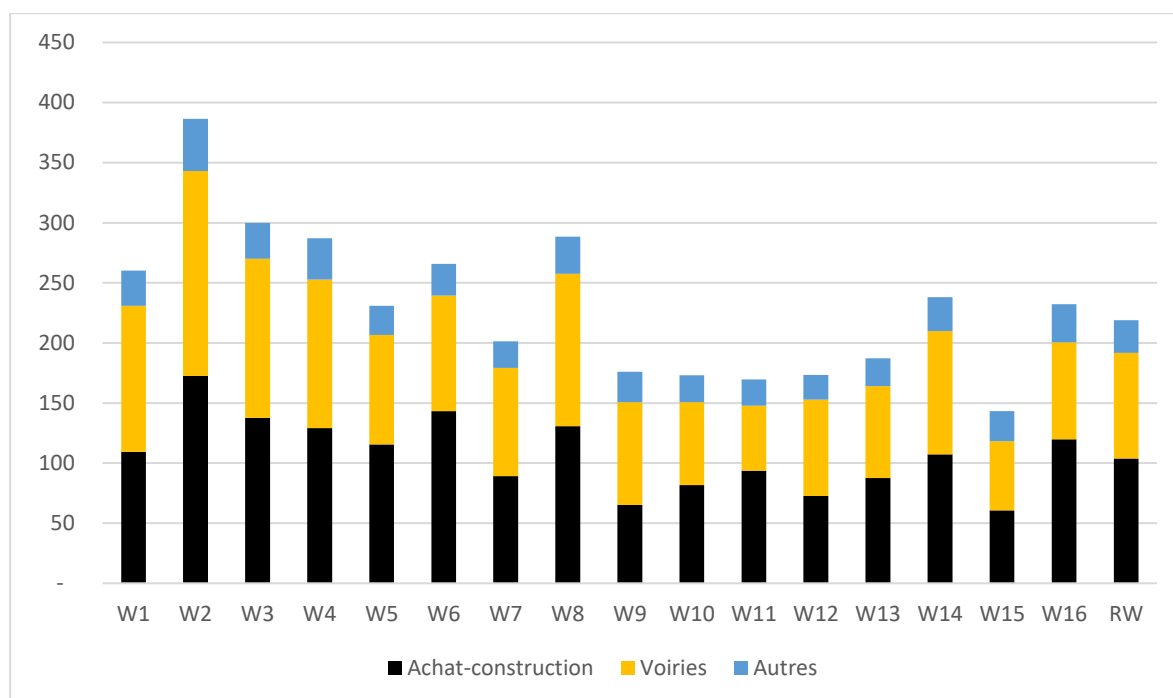
Figure 13 : emprunts de consolidation, euros par habitant



Sources : comptes des communes wallonnes, hypothèse : dette de Liège inchangée entre 2022 et 2023 (comptes généraux non disponibles)

Quant à leur destination, 48% des investissements réalisés (imputations) en 2022 consistaient en l'achat, la construction, l'aménagement ou l'entretien extraordinaire de terrains et bâtiments et 41% en travaux de voiries et infrastructures. La répartition entre ces deux postes est restée assez stable ces dernières années. Le restant des investissements portait sur l'achat de matériel de transport (3%) ou d'exploitation (3%), de matériel informatique (2%) et de mobiliers divers (2%).

Figure 14 : destination de l'investissement par cluster, imputations aux comptes 2022, euros par habitant



Sources : comptes des communes wallonnes

En moyenne, sur la période sous revue, les travaux de voiries représentent une part plus grande de l'investissement dans les communes rurales (43%) et résidentielles (44%) alors qu'ils ne représentent que 38% de l'investissement des communes urbanisées.

Conclusion

Les communes ont connu une hausse des dépenses de personnel entre 2018 et 2022. Une grande partie de ces dépenses est liée au traitement du personnel communal qui a augmenté notamment en raison de la forte inflation connue en 2022 mais surtout en raison de la croissance du nombre d'agents contractuels engagés dans les communes. Toutefois, les dépenses de personnel qui ont particulièrement augmenté ces dernières années sont celles relatives aux pensions. Ces dernières touchent fortement les grandes villes (cluster W16) suivi, de très loin cependant, par le cluster W14.

Ces deux clusters de communes présentent également des dépenses de fonctionnement plus élevées que la moyenne, bien qu'en deçà des clusters ruraux (W02-03-04). Les effets des crises sanitaires et énergétiques se ressentent dans les dépenses de fonctionnement qui ont d'abord légèrement diminué en 2020 avant de croître rapidement en 2021 et 2022.

Les communes ont enregistré une hausse notable de leurs principaux transferts qui sont ceux destinés aux CPAS et aux zones de police. Cette augmentation est surtout marquée dans les grandes villes et dans une moindre mesure, et uniquement en ce qui concerne les transferts vers les CPAS, dans les communes du W14. Néanmoins, la baisse des transferts à destination des zones de secours, enregistrée à la suite de la reprise partielle de leur financement par les provinces, et associé au fait que la forte inflation 2022 s'est répercuté en partie sur les comptes 2023, rend l'évolution annuelle moyenne de l'ensemble des transferts plus faible que l'inflation sur la période 2018-2022.

Notre analyse distingue à nouveau les communes des clusters W16 et W14 qui enregistrent les dépenses de dettes par habitant les plus importantes tant en termes bruts qu'en termes net. Le niveau

de ces dépenses s'explique, pour le cluster W14, par un niveau historiquement élevé de la dette, l'évolution récente de celle-ci étant proche de la moyenne régionale. En revanche, si le niveau de la dette des grandes villes (W16) est également historiquement élevé, il s'est emballé ces dernières années notamment par le recours accru aux emprunts CRAC à des fins de financement de dépenses courantes.

Les investissements réalisés par les communes suivent habituellement le cycle électoral, mais ont été stimulés en 2021-2022 par les possibilités offertes dans le cadre des divers plans de relance. Ces investissements n'expliquent toutefois pas la forte évolution des dépenses de dettes du cluster W16, les investissements par habitant réalisés par les grandes villes se fixant à peine au-dessus de la moyenne régionale.

Comme pour les soldes et les recettes, présentés dans les cahiers 17 et 18, l'analyse des dépenses laisse ainsi entrevoir un tableau contrasté suivant les clusters. La situation budgétaire des communes wallonnes est ainsi plus complexe et diversifiée que ce qui est habituellement présenté. Plutôt que de généraliser, il peut paraître opportun d'analyser plus en détail les situations particulières de certains de ces clusters afin d'apporter une solution la plus appropriée possible à ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Sources

Bednar, N. (2024), « L'évolution du solde des communes wallonnes aux comptes », Le cahier des finances locales n° 17, Novembre 2024, SPW éditions.

Budgets 2018-2023 des communes wallonnes

BOSA, Indexation principes généraux, <https://bosa.belgium.be/fr/themes/travailler-dans-la-fonction-publique/remuneration-et-avantages/traitement/indexation-0> , consulté le 03 octobre 2024.

Comptes 2018-2023 des communes wallonnes

Leloup, M. (2024), « Comment les communes wallonnes utilisent-elles leurs leviers fiscaux ? », Le cahier des finances locales n°18, Novembre 2024, SPW éditions.

UVCW, Julien Flagothier et Katlyn Van Overmeire, L'emploi dans les pouvoirs locaux, <https://www.uvcw.be/finances/etudes/art-1874> , consulté le 22 novembre 2024.

Annexe I : Dépenses ordinaires par groupe fonctionnel

Tableau 12 : Dépenses ordinaires par groupe fonctionnel, comptes, exercice global 2018-2022, en euros par habitant.

Groupe fonctionnel	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2018- 2024	Part 2022
Dépenses non-imputables aux fonctions	105,61	117,63	109,13	118,43	180,36	15%	10%
Dépenses générales	48,47	49,52	48,14	47,18	91,40		
Dette générale	1,39	1,37	1,47	1,67	1,68		
Fonds	0,13	0,40	0,04	0,17	0,09		
Impôts & redevances	10,21	12,73	11,19	9,06	8,77		
Assurances	9,17	9,02	8,99	10,19	12,09		
Prélèvements	36,23	44,59	39,31	50,16	66,33		
Administration générale	373,71	390,61	392,03	402,96	435,98	4%	25%
Administration générale	251,42	255,60	254,15	263,29	285,31		
Patrimoine privé	29,40	30,24	30,09	31,08	32,43		
Services généraux	92,27	103,99	107,12	95,75	110,79		
Calamités	0,10	0,07	0,10	12,42	7,03		
Relations avec l'étranger	0,02	0,02	0,01	0,02	0,07		
Aide aux pays en développement	0,50	0,69	0,55	0,39	0,34		
Ordre public et santé	211,62	212,98	208,38	203,22	213,79	1%	12%
Pompiers	65,36	65,32	55,65	47,48	45,13		
Justice-Police	146,27	147,66	152,73	155,74	168,67		
Communications, voies navigables	186,56	187,68	187,69	190,14	202,87	2%	11%
Industrie, commerce et classes moyennes	20,88	20,12	28,03	28,66	24,12	4%	1%
Agriculture, pêche, ravitaillement	6,63	6,11	5,93	6,12	6,34	-1%	0%
Enseignement, culture, loisirs & cultes	245,11	249,40	243,53	258,82	277,88	4%	16%
Ens. Gard et prim	93,89	96,61	94,05	98,47	111,76		
Ens. Sec, art, tech	8,60	8,48	8,19	8,55	9,24		
Enseignement supérieur	0,58	0,69	0,86	0,86	1,26		
Enseignement pour handicapés	1,61	1,54	1,47	1,48	1,52		
Bibliothèques publiques	15,33	15,29	15,47	15,69	16,37		
Educ. Populaire et art	113,89	115,10	111,79	122,19	126,13		
Cultes	11,21	11,67	11,69	11,57	11,59		
Action sociale et santé publique	352,79	364,01	382,17	391,78	410,59	4%	23%
Sécurité et assistance	168,52	179,03	186,08	193,77	207,67		
Aide sociale et familiale	43,77	44,57	43,98	45,39	48,44		
Emploi	0,84	0,81	0,85	0,85	0,99		
Institutions de soins	6,80	6,26	13,30	9,52	6,83		
Alimentation-eau	11,32	11,15	11,63	11,56	12,19		

Désinf-nettoyage-immondices	96,02	96,47	99,51	101,92	103,12		
Eaux usées	7,00	7,08	7,14	7,42	7,51		
Cimetière -protection environnement	18,52	18,63	19,68	21,35	23,85		
Logements sociaux & aménagement territoire	22,51	22,86	24,06	25,06	26,64	5%	2%
TOTAL	1.525,43	1.571,38	1.580,93	1.625,18	1.778,57	4%	100%

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe II : Dépenses ordinaires courantes par cluster (2022)

Tableau 13 : Dépenses ordinaires courantes par habitant, par cluster, comptes, exercice global 2022.

Clusters	DO courantes (2022)	Ecart à la moyenne
W01	1.398,10	-15,08%
W02	1.857,27	12,82%
W03	1.606,84	-2,40%
W04	1.809,57	9,92%
W05	1.230,12	-25,28%
W06	1.438,60	-12,62%
W07	1.274,79	-22,57%
W08	1.393,19	-15,37%
W09	1.361,23	-17,32%
W10	1.318,45	-19,91%
W11	1.407,78	-14,49%
W12	1.335,62	-18,87%
W13	1.403,28	-14,76%
W14	1.635,87	-0,63%
W15	1.433,31	-12,94%
W16	2.263,70	37,50%
RW	1.646,30	0,00%

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe III : Dépassements de l'indice-pivot entre 2018 et 2024

Tableau 14 : Dépassements de l'indice-pivot entre 2018 et 2024.

	Mois dépassement de l'indice pivot	Mois indexation des traitements
1	Août 2018	Octobre 2018
2	Février 2020	Avril 2020
3	Août 2021	Octobre 2021
4	Décembre 2021	Février 2022
5	Février 2022	Avril 2022
6	Avril 2022	Juin 2022
7	Juillet 2022	Septembre 2022
8	Octobre 2022	Décembre 2022
9	Novembre 2022	Janvier 2023
10	Octobre 2023	Décembre 2023
11	Avril 2024	Juin 2024

Sources : BOSA

Annexe IV : Dépenses ordinaires de personnel par cluster (2022)

Tableau 15 : Dépenses ordinaires de personnel, par cluster, comptes, exercice global 2022, euros par habitant.

	DO personnel	Ecart à la moyenne
W01	631,07	-4,91%
W02	769,71	15,98%
W03	623,81	-6,00%
W04	708,82	6,80%
W05	523,64	-21,10%
W06	611,38	-7,88%
W07	537,30	-19,04%
W08	596,38	-10,14%
W09	613,91	-7,50%
W10	562,13	-15,30%
W11	589,92	-11,11%
W12	556,83	-16,10%
W13	589,55	-11,17%
W14	639,43	-3,65%
W15	583,61	-12,06%
W16	857,64	29,23%
RW	663,66	0,00%

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe V : Dépenses ordinaires de fonctionnement par code économique par habitant

Tableau 16 : Dépenses ordinaires de fonctionnement par code économique, comptes 2018-2022, euros par habitant.

Eco1	Eco2	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
121	01	Frais de déplacements et de séjour du personnel communal et des mandataires	1,04	1,08	0,76	0,78	0,97
121	02	Indemnités de logement du personnel communal	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
121	03	Indemnités et frais d'habillement du personnel communal	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
121	48	Indemnités diverses	0,52	0,88	0,62	0,57	0,54
121		Remboursements de frais et indemnités	1,60	2,00	1,42	1,38	1,55
122	01	Honoraires et indemnités pour expertises	0,82	0,89	0,93	1,25	1,26
122	02	Honoraires et indemnités pour études et travaux du service ordinaire	0,99	1,04	1,19	1,27	1,38
122	03	Honoraires et indemnités pour avocats, médecins et personnel paramédical	2,24	2,19	2,21	2,26	2,33
122	04	Droits d'auteurs, honoraires et indemnités pour artistes, professeurs, orateurs et guides	0,53	0,57	0,52	0,56	0,61
122	05	Jetons de présence des commissions et jurys	0,07	0,06	0,05	0,06	0,06
122	06	Remboursement des charges du personnel détaché dans la commune	2,27	2,52	2,69	2,85	3,63
122	48	Indemnités pour autres prestations	2,18	2,20	1,87	1,82	2,02
122		Honoraires et dépenses de personnel étranger à l'administration	1,60	2,00	1,42	1,38	1,55
123	01	Fournitures administratives pour gestion de stocks	0,20	0,20	0,14	0,12	0,17
123	02	Fournitures administratives pour consommation directe	4,73	3,92	3,18	3,52	4,04
123	03	Fournitures administratives pour gestion de stocks destinés à la revente	0,03	0,01	0,01	0,01	0,02
123	04	Fournitures administratives destinées à la revente directe	1,59	1,17	0,81	1,08	1,45
123	06	Prestations administratives de tiers spécifiques à la fonction	2,74	2,48	2,22	2,50	2,80
123	07	Frais de correspondance	3,83	3,91	3,85	4,24	4,47
123	11	Frais de téléphone	3,91	3,59	3,62	3,70	3,72
123	12	Frais de location et d'entretien du matériel et du mobilier de bureau	2,66	2,57	2,51	2,60	2,66
123	13	Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique	9,87	10,66	11,29	12,35	13,37
123	14	Prestations du service médical du travail	0,71	0,76	0,74	0,74	0,84
123	15	Frais de procédure et de poursuite	2,30	2,34	2,25	2,24	2,52
123	16	Frais de réception et de représentation	2,37	2,44	1,34	1,48	2,26
123	17	Frais de formation du personnel	1,31	1,37	1,21	1,52	1,71
123	18	Frais d'organisation des examens	0,10	0,09	0,10	0,09	0,08
123	19	Frais d'achats de livres, de documentation et d'abonnements	1,15	1,18	1,22	1,23	1,33
123	20	Frais de ventes et locations spécifiques à la fonction	0,21	0,21	0,18	0,23	0,28
123	48	Autres frais administratifs	6,75	6,52	5,24	5,30	5,42

123		Dépenses de fonctionnement administratif	44,47	43,43	39,91	42,95	47,13
124	01	Fournitures techniques pour la gestion de stocks	0,52	0,49	0,57	0,57	0,59
124	02	Fournitures techniques pour consommation directe	20,52	20,73	22,75	23,01	22,74
124	03	Fournitures techniques pour gestion de stocks destinés à la revente	0,19	0,21	0,20	0,24	0,28
124	04	Fournitures techniques destinées à la revente directe	2,51	2,32	2,27	2,21	2,38
124	05	Fournitures, entretien et location de vêtements de travail pour le personnel communal	1,76	1,83	2,25	2,04	2,08
124	06	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction	46,25	47,08	47,97	51,50	55,15
124	08	Assurances diverses (RC, vol, incendie, mobilier, ...)	2,55	2,49	2,50	2,60	2,97
124	10	Impôts, taxes et redevances divers spécifiques à la fonction	1,50	1,35	1,45	1,51	1,41
124	12	Location et entretien des fournitures techniques	1,55	1,57	1,60	1,87	2,21
124	13	Fournitures d'énergie pour le fonctionnement	1,39	1,42	1,43	1,38	1,51
124	21	Fournitures pour remise de prix, de jouets, ...	0,28	0,27	0,23	0,25	0,28
124	22	Frais de voyages scolaires, excursions, classes de plein air	1,94	2,02	0,97	1,23	2,44
124	23	Frais d'organisation des repas scolaires	2,35	2,63	1,61	1,64	2,98
124	24	Autres avantages scolaires	0,75	0,77	0,41	0,53	0,75
124	48	Autres frais techniques	9,58	9,56	10,61	12,31	13,44
124		Dépenses de fonctionnement technique	93,63	94,74	96,83	102,88	111,18
125	01	Fournitures pour les bâtiments pour gestion de stocks	0,18	0,18	0,18	0,17	0,18
125	02	Fournitures pour les bâtiments pour consommation directe	6,15	6,15	6,00	6,21	6,32
125	03	Fournitures combustibles pour le chauffage des bâtiments	5,43	5,34	4,11	4,92	7,46
125	06	Prestations de tiers pour les bâtiments	7,80	8,14	8,07	8,84	9,12
125	08	Assurances couvrant les biens immobiliers	2,14	1,99	1,97	2,04	2,18
125	10	Impôts, taxes et redevances divers sur biens immobiliers	3,24	3,17	3,14	2,93	3,12
125	12	Fournitures électricité pour les bâtiments	11,13	11,31	10,91	10,55	14,42
125	13	Fournitures gaz pour les bâtiments	7,71	6,99	6,51	7,24	10,88
125	14	Fournitures de vapeur pour les bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	15	Fournitures d'eau pour les bâtiments	3,97	4,12	3,66	3,40	3,50
125	48	Autres frais pour les bâtiments	1,44	1,44	1,38	1,83	1,89
125		Dépenses de fonctionnement des bâtiments	49,19	48,83	45,92	48,14	59,07
126		Loyers et charges locatives des immeubles loués	3,70	3,84	3,77	3,69	3,76
127	01	Fournitures pour les véhicules pour gestion de stocks	0,06	0,07	0,06	0,07	0,05
127	02	Fournitures pour les véhicules de matières pour consommation directe	2,46	2,42	2,39	2,49	2,56
127	03	Fournitures d'huiles + carburant pour les véhicules	5,30	5,26	4,04	5,11	6,82
127	06	Prestations de tiers pour les véhicules	2,53	2,50	2,34	2,59	2,60
127	08	Assurances couvrant les véhicules et le charroi	1,65	1,66	1,64	1,65	1,71
127	10	Impôts et taxes sur les véhicules	0,12	0,12	0,11	0,12	0,11
127	12	Location du matériel de transport	0,79	0,72	0,65	0,77	0,79
127	48	Autres frais sur les véhicules	0,47	0,47	0,47	0,47	0,51
127		Dépenses de fonctionnement des véhicules	13,39	13,22	11,69	13,26	15,16
128	01	Frais administratifs de la gestion financière	0,23	0,19	0,21	0,23	0,23

128	02	Frais administratifs de la gestion du portefeuille	0,01	0,01	0,01	0,03	0,02
128	10	Précompte mobilier	0,87	0,80	0,75	0,71	0,85
128		Frais de gestion financière	1,11	1,00	0,97	0,97	1,10
129	01	Commission sur les emprunts publics	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
129	02	Commission de remboursement des emprunts publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
129		Commission des emprunts publics	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
140	01	Fournitures pour la voirie et les cours d'eau pour gestion de stocks	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
140	02	Fournitures pour la voirie et les cours d'eau pour consommation directe	12,18	11,63	11,95	11,71	12,83
140	06	Prestations de tiers pour la voirie et les cours d'eau	6,30	5,66	5,65	5,60	5,49
140	08	Assurance du matériel de la voirie et des cours d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	11	Travaux d'entretien de voirie et des cours d'eau pour le compte de tiers	0,10	0,06	0,06	0,10	0,10
140	12	Location et entretien du matériel de voirie et des cours d'eau	0,30	0,28	0,28	0,31	0,33
140	13	Fournitures et prestations pour la lutte contre la neige et le verglas	1,49	1,71	0,91	1,84	1,10
140	48	Autres dépenses pour le fonctionnement de la voirie et des cours d'eau	1,60	1,72	1,81	2,14	2,68
140		Dépenses de fonctionnement de la voirie et des cours d'eau	21,99	21,08	20,67	21,71	22,55
		TOTAL	238,17	237,61	230,65	245,05	272,80

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe VI : Dépenses ordinaires de fonctionnement par cluster (2022)

Tableau 17 : Dépenses ordinaires de fonctionnement, par cluster, comptes 2022, euros par habitant.

Clusters	DO fonctionnement (2022)	Ecart à la moyenne
W01	272,50	-0,11%
W02	492,12	80,40%
W03	346,95	27,18%
W04	412,76	51,31%
W05	256,43	-6,00%
W06	262,74	-3,69%
W07	228,20	-16,35%
W08	310,44	13,80%
W09	258,11	-5,39%
W10	196,93	-27,81%
W11	207,86	-23,80%
W12	201,96	-25,97%
W13	226,10	-17,12%
W14	307,70	12,80%
W15	264,11	-3,18%
W16	303,57	11,28%
RW	272,80	0,00%

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe VII : Principales catégories de transferts en 2022 par cluster et par habitant

Tableau 18 : Transferts des communes wallonnes à l'exercice global du service ordinaire des comptes 2022 selon les principaux bénéficiaires et par cluster, euros par habitant

2022	Transferts totaux	Vers CPAS	Vers ZP	Vers ZS	Vers gestion des déchets	Vers Sport-Culture	Vers Autres
W1	369	124	82	38	47	21	57
W2	413	154	82	43	21	24	90
W3	447	149	106	43	26	47	75
W4	502	201	115	42	9	28	108
W5	339	126	92	34	27	19	40
W6	416	146	104	38	46	26	56
W7	385	132	97	36	50	17	53
W8	334	100	81	38	29	26	61
W9	373	125	113	34	43	11	47
W10	420	154	115	33	60	25	33
W11	509	201	124	37	58	36	54
W12	458	183	139	31	57	15	34
W13	451	154	122	30	44	43	59
W14	459	170	119	41	28	45	57
W15	459	159	158	32	11	57	43
W16	796	248	281	51	75	36	105
RW	523	177	159	40	49	31	67
RW - W16	421	151	113	35	39	30	52

Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Annexe VIII : Dépenses nettes de dette par habitant et par cluster

Tableau 19 : Dépenses nettes de dette, 2018-2023, par cluster, en euros par habitant.

Par clusters	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2022
W1	114	112	114	110	113	125	-0,1%
W2	155	160	160	160	166	179	1,8%
W3	157	164	165	161	174	181	2,5%
W4	157	159	162	158	166	178	1,5%
W5	100	101	100	99	99	107	-0,3%
W6	155	149	142	135	133	141	-3,8%
W7	101	104	103	106	111	117	2,4%
W8	117	128	131	129	137	139	4,0%
W9	111	111	109	112	110	112	-0,2%
W10	110	113	116	119	123	129	2,8%
W11	75	78	79	79	81	86	2,1%
W12	85	93	98	103	104	115	5,0%
W13	115	116	119	120	120	127	1,2%
W14	201	202	204	198	210	219	1,2%
W15	114	117	115	120	117	119	0,6%
W16	159	174	178	176	191	230	4,7%
RW	131	137	139	138	145	161	2,5%
RW sauf 16	120	123	124	124	128	135	1,4%
Urbanisés (W10-16)	138	145	148	148	156	177	3,2%
Résidentielles (W6-7-9)	114	114	112	113	114	120	0,1%
Rurales (W1-5 et W8)	123	126	127	125	130	138	1,4%

Sources : comptes des communes wallonnes

Annexe IX : Dépenses d'investissements 2012-2018 et 2006-2012

Tableau 20 : Dépenses d'investissements, 2006.

	2006
Comptes CE	1 414 601 597
Comptes IMP	639 854 209
IMP /CE	45%

Sources : comptes des communes wallonnes

Tableau 21 : Dépenses d'investissements, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Comptes CE	1 304 558 211	1 333 410 919	1 592 741 387	1 841 341 148	2 165 825 581	2 395 750 248
Comptes IMP	544 299 672	535 796 877	555 156 332	622 808 891	752 296 699	946 596 998
IMP /CE	42%	40%	35%	34%	35%	40%

Sources : comptes des communes wallonnes

Tableau 22 : Dépenses d'investissements, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Comptes CE	2 241 945 203	2 003 427 802	1 760 424 288	1 902 764 016	1 969 704 808	2 143 651 935
Comptes IMP	779 175 361	826 060 150	740 609 908	604 100 372	706 168 717	778 160 672
IMP /CE	35%	41%	42%	32%	36%	36%

Sources : comptes des communes wallonnes

Les Cahiers des Finances Locales

- 1) Bednar, N. (2016), « La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, Décembre 2016, SPW éditions.
- 2) Bosquillon L. et N. Hotton (2017), « Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, Février 2017, SPW éditions.
- 3) Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.
- 4) Bednar, N. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie », Le cahier des finances locales n°4, Mars 2018, SPW éditions.
- 5) Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.
- 6) Mascia, P. (2018), « Le financement général des communes : analyse et comparaison interrégionale », Le cahier des finances locale n°6, Juillet 2018, SPW éditions.
- 7) Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.
- 8) Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2019 », Le cahier des finances locales n°8, Juillet 2019, SPW éditions.
- 9) Bosquillon L. et M. Leloup (2021), « Covid 19 et budgets communaux. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise et des mesures d'assouplissements budgétaires », Le cahier des finances locales n°9, Avril 2021, SPW éditions.
- 10) Bednar, N. (2022), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré au 20 juillet 2022 les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires », Le cahier des finances locales n°10, Août 2022, SPW éditions.
- 11) Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Les CPAS wallons disposent-ils des moyens budgétaires adéquats au regard de leurs missions ? » Le cahier des finances locales n°11, Octobre 2022, SPW éditions.
- 12) Leloup M. et L. Bosquillon (2023), « Quelle évolution depuis 1989 du cadre budgétaire posé par la Région wallonne envers les pouvoirs locaux ? » Le cahier des finances locales n°12, Mars 2023, SPW éditions.
- 13) Bednar, N. (2023), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires, une actualisation », Le cahier des finances locales n°13, Avril 2023, SPW éditions.
- 14) Leloup, M. (2023), « Comment la dotation au Fonds spécial de l'aide sociale est-elle répartie entre les CPAS wallons ? Analyse par clusters », Le cahier des finances locales n°14, Juillet 2023, SPW éditions.
- 15) Bednar, N. (2024), « L'évolution des transferts régionaux à destination des pouvoirs locaux wallons durant la période de crise 2019-2022 », Le cahier des finances locales n°15, Février 2024, SPW éditions.
- 16) Leloup, M. (2024), « Premier aperçu de l'impact des inondations de juillet 2021 sur les finances locales au départ des comptes 2021 et 2022 », Le cahier des finances locales n°16, Octobre 2024, SPW éditions.

17) Bednar, N. (2024), « L'évolution du solde des communes wallonnes aux comptes », Le cahier des finances locales n° 17, Novembre 2024, SPW éditions.

18) Leloup, M. (2024), « Comment les communes wallonnes utilisent-elles leurs leviers fiscaux ? », Le cahier des finances locales n°18, Novembre 2024, SPW éditions.

19) Bednar N. et M. Leloup (2025), « Evolution des dépenses communales aux comptes », Le cahier des finances locales n°19, Avril 2025, SPW éditions.

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°19

EVOLUTION DES DÉPENSES COMMUNALES AUX COMPTES

Ce cahier est le troisième d'une série qui se penche sur la situation financière des communes wallonnes à la suite des crises survenues entre 2019 et 2022. Après un premier cahier (le cahier n°17) qui dresse un état des lieux au départ des soldes comptables des communes, un second (cahier n°18) qui se concentre sur les leviers fiscaux à disposition des pouvoirs locaux, ce cahier aborde les dépenses communales.